

MEMOIRE – STAGE

Adolescence, genre et espace public

**La participation citoyenne des jeunes
face aux inégalités de genre dans l'espace public**

Dans le cadre du :

MASTER DE SPECIALISATION

EN ETUDES DE GENRE

Etudiante : Elsa BAILLY

Promotrice : Mme Claire GAVRAY

Université de Liège

Année académique 2017-2018

Table des matières

RAPPORT DE STAGE	2
1. LIEU DE STAGE : PLAN INTERNATIONAL	3
<i>Stratégie globale : des droits de l'enfant à la lutte pour l'égalité de genre</i>	3
<i>Mouvement global et actions locales pour l'empowerment des filles</i>	4
<i>Un programme de développement "Safer Cities for Girls" en Belgique</i>	5
2. STAGE D'OBSERVATION AU SEIN DU PROJET CANON	6
<i>Le projet-pilote Canon</i>	6
<i>Workshop 1</i>	7
<i>Workshop 2</i>	8
<i>Jeudi de l'hémicycle</i>	9
<i>Workshop 3</i>	11
3. REFLEXION CRITIQUE	12
4. AUTO-EVALUATION.....	13
ANALYSE CRITIQUE	14
INTRODUCTION.....	15
1. ADOLESCENCE, GENRE ET ESPACE PUBLIC	17
<i>Filles et garçons dans l'espace public</i>	17
<i>Mobilité et pratique de l'espace public comme expérience socialisante</i>	19
<i>Socialisation différenciée à la mobilité dans l'espace public</i>	21
<i>Mobilité et pratique de l'espace public : une expérience socialisante différenciée</i>	22
<i>Production et reproduction de la vulnérabilité des femmes dans l'espace public</i>	24
<i>La violence sexiste comme « rappel à l'ordre » des normes sociales de genre</i>	25
2. LUTTER CONTRE L'INSECURITE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES DANS L'ESPACE PUBLIC : DIFFERENTES APPROCHES	28
<i>Approche politique-répressive-sécuritaire : la loi contre le sexisme</i>	28
<i>Approche urbanistique-spatiale : les marches exploratoires</i>	30
<i>Approche émancipatrice : réflexion en profondeur sur les rôles sociaux de genre</i>	32
<i>L'autodéfense-féministe</i>	32
<i>Les processus participatifs de jeunes</i>	33
CONCLUSION	36
Bibliographie	38

RAPPORT DE STAGE

1. LIEU DE STAGE : PLAN INTERNATIONAL

Plan International est une ONG fondée en 1937 par John Langdon-Davies, journaliste britannique et Eric Murrige, travailleur humanitaire. A ses débuts, l'organisation vient tout d'abord en aide aux enfants orphelins et déplacés de la guerre en Europe. Depuis les années 1950, elle a étendue son action aux pays en développement les plus pauvres, pour les enfants vivant au sein de leur famille et communauté. L'organisation s'est déployée peu à peu dans les pays des différents continents : en Amérique latine, d'abord, puis en Asie et en Afrique, au début des années 1970. Ses programmes visent des changements structurels et durables pour les enfants et leur famille. Plan International a aussi participé à la rédaction des différents articles de la *Convention internationale des droits de l'enfant* (CIDE), ratifiée en novembre 1989. Ces articles deviendront le fil rouge de toutes leurs actions pour la défense des droits de l'enfant dans le monde.

Plan International Belgique, l'entité belge indépendante, est né en 1983 sous la houlette de Marcel Van Spaandonck, Herman Van Lysebeth et Frans Crols. Mais ce n'est que depuis 2007 que Plan Belgique est reconnue comme une ONG de développement, bénéficiant de financements publics. En Belgique, l'organisation s'occupe essentiellement de la collecte de fonds et de la coordination du projet de parrainage « Plan et Girls Fund », qui supporte les projets visant à améliorer les droits fondamentaux et la vie des filles dans les pays du Sud. Elle publie également des études et mène des campagnes de sensibilisation et des actions concrètes pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le monde. A travers ces actions, Plan Belgique lutte pour le changement des normes sociales et du cadre politique, en collaboration avec de jeunes activistes, d'autres organisations et associations, les écoles, les médias, les décideurs et décideuses politiques. Dans le cadre de sa dernière campagne en 2017, l'ONG a produit l'exposition photo « Filles, garçons, à égalité ? », visant à informer et à sensibiliser le grand public, en particulier les jeunes, à l'égalité de genre. Ces récentes actions s'inscrivent dans la nouvelle stratégie de l'organisation internationale.

- **Stratégie globale : des droits de l'enfant à la lutte pour l'égalité de genre**

L'organisation internationale, qui intervient aujourd'hui dans plus de 70 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, a opéré, ces dernières années, un changement progressif de stratégie. Si, jusqu'il y a peu, la mission de Plan International consistait à œuvrer essentiellement pour la défense des droits de l'enfant, une nouvelle stratégie globale a été approuvée fin 2016 qui associe droits de l'enfant et égalité entre les filles et les garçons : « *Libérées de la violence et de la discrimination, les filles et les femmes seront, avec les garçons et les hommes, de puissants*

moteurs de changement social et politique pour tous »¹. D'ici à 2022, Plan veut contribuer à l'égalité entre les sexes en donnant à 100 millions de filles la possibilité d'améliorer durablement leurs perspectives d'avenir à travers un mouvement mondial en faveur de l'égalité des chances :

- *Apprendre, grâce à une éducation et à une formation professionnelle inclusive et de qualité ;*
- *Décider, et disposer librement de sa vie et de son corps, grâce à un dialogue ouvert sur la sexualité et l'élimination de pratiques néfastes basées sur le genre ;*
- *Diriger et participer activement aux changements sociaux et politiques de leur société ;*
- *S'épanouir et évoluer dans un environnement sûr, sans violence, discrimination ni pauvreté.*

La nouvelle stratégie de Plan International repose donc à présent sur trois documents officiels: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Objectifs de développement durable)², la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)³ et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)⁴. Ce changement de stratégie représente un changement considérable du cadre de référence pour le travail de l'ONG, tant au niveau de sa mission et de ses programmes (*programing*), que du plaidoyer politique (*influencing*)

Les programmes de développement, qui intègrent à présent la dimension de « *genre* », visent à :

- Rééquilibrer les relations de pouvoir inégales entre filles et garçons (approche *gender transformative*). Cela implique de travailler avec les garçons, les filles, leur famille et leur communauté, les institutions sociales, politiques. Au-delà de l'amélioration des conditions de vie des filles, il s'agit de garantir la pleine réalisation de leurs droits dans des sociétés qui donnent la même valeur aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes.
- Apporter des solutions durables aux problèmes spécifiques des filles (approche *gender sensitive*). Pour atteindre ces objectifs de développement durable (ODD), il s'agira de se concentrer particulièrement sur l'Egalité entre les sexes (ODD 5) et l'Education (ODD 4).

• **Mouvement global et actions locales pour l'empowerment des filles**

Ces objectifs s'inscrivent dans la théorie du changement : pour que les filles et les jeunes femmes puissent apprendre, décider, diriger, s'épanouir et prendre, avec les garçons et les hommes, les commandes du changement, les mentalités, les attitudes et les pratiques doivent changer. Et ce aux niveaux individuel, familial, communautaire, national et international.

¹ 100 million girls, Stratégie globale 2017-2022 de Plan International

² https://www.sdg.be/sites/default/files/content/brochure/brochure_sdg_fr.pdf

³ <https://www.humanium.org/fr/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>

⁴ <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

Si en Belgique, de grands progrès ont été faits ces dernières décennies en matière d'égalité entre hommes et femmes, la voie reste encore barrée par des stéréotypes, des préjugés et de la discrimination liés au genre. Plan Belgique entend, elle aussi, contribuer à l'objectif ambitieux de donner à 100 millions de filles la possibilité d'*apprendre*, de *diriger*, de *décider* et de *s'épanouir*.⁵ C'est dans ce cadre que l'entité belge de Plan a changé ses statuts au Moniteur depuis juillet 2017, modifiant progressivement la finalité des projets au niveau local, et transformant peu à peu ses projets de *sensibilisation* aux droits de l'enfant et au genre (par rapport aux pays partenaires), en des projets d'*émancipation* des jeunes filles et garçons vivant en Belgique, eux-mêmes.

- ***Un programme de développement “Safer Cities for Girls” en Belgique***

Sur base des résultats d'un sondage⁶ mené en ligne auprès de 500 jeunes belges (âgés de 15 à 24 ans), en août 2017, il ressortait que la majorité des filles avaient peur lorsqu'elles se déplaçaient le soir dans l'espace public et que le harcèlement de rue était classé comme le problème numéro 1 d'inégalité de genre. De plus, les jeunes plaçaient les partis politiques en 6^{ème} position concernant les acteur·rice·s qui permettraient à la Belgique d'évoluer vers plus d'égalité entre les hommes et les femmes, soit bien après les organisations féministes, les médias ou encore le système scolaire. Ces résultats mettent en lumière l'ampleur du phénomène du sexisme dans l'espace public pour les filles en Belgique, mais aussi le peu de confiance que les jeunes accordent au monde politique dans la résolution de ce type de problème. Ils ont mené Plan Belgique à mettre en place un programme de prévention de la violence à l'égard des filles dans l'espace public, sur le modèle des programmes « Safer Cities for Girls », qui existent déjà dans plusieurs autres pays du monde⁷.

S'inscrivant dans une approche globale de participation des jeunes aux questions les concernant, ces programmes visent à sensibiliser et conscientiser les jeunes face aux inégalités de genre, mais aussi à faire entendre au monde politique la voix des jeunes et à les impliquer dans la prise de décisions des solutions. Il s'agit donc ici de mettre les jeunes à la tête du changement : ce sont les jeunes eux-mêmes qui mènent l'analyse de situations ainsi que le plaidoyer auprès des politiques, dans un but d'émancipation des filles et de transformation sociale. Ces programmes en s'appuyant sur la participation des jeunes, partent de l'idée que chaque jeune sensibilisé·e pourra ensuite en sensibiliser 10 autres. L'objectif serait ainsi d'arriver à toucher, dans les 5 prochaines années, au moins 100 jeunes, filles et garçons, « ambassadeur·rice·s du changement » qui deviendront les acteur·rice·s de transformation face aux inégalités de genre en Belgique.

⁵ Stratégie Plan Belgique 2020, Cadre stratégique 2016-2026' et BNO Program Strategy 2014-2027.

⁶ <https://www.planinternational.be/fr/blog/sondage-discrimination-contre-les-filles-realite-quotidienne-en-belgique>

⁷ Lancé en 2012 dans le contexte de la campagne globale « Because I am a Girl », ce projet est actuellement en cours dans 6 villes du monde : Delhi (Inde), Hanoi (Vietnam), Caire (Egypte), Kampala (Ouganda), Kenya (Nairobi) Lima (Pérou).

2. STAGE D'OBSERVATION AU SEIN DU PROJET CANON



- *Le projet-pilote « Canon »*

Dénommé « Projet Canon » car il est issu d'un partenariat entre Plan International Belgique et le groupe Canon Belgique, ce projet-pilote alliant « formation photo » et « approche genre », a été initié par Plan International en février 2018, en vue de se transformer en juillet 2018 en un programme de développement « Safer cities for girls », tel que nous venons de le décrire.

Le groupe de jeunes participant·e·s était composé de 14 jeunes bruxellois·e·s (9 filles et 5 garçons), âgés de 14 à 20 ans. Si une partie des jeunes ne parlaient que le français, près de la moitié du groupe étaient bilingues car scolarisé·e·s en enseignement néerlandophone.

Les objectifs du projet étaient les suivants :

- Recueillir des informations sur la façon dont les filles et les garçons vivent dans la ville et leurs propositions pour une ville plus sûre pour les filles.
- S'assurer que l'avis des jeunes soit entendu et qu'il ne reste pas invisible aux décideurs
- Sensibiliser les jeunes et le grand public. Fournir des preuves pour la planification des politiques et bâtir des villes inclusives, responsables et sûres pour les filles.

- ***Workshop 1 : Formation d'un groupe de jeunes « ambassadeurs du changement » et sensibilisation aux inégalités de genre et phénomène du sexisme dans l'espace public***

- « J'ai adoré faire de nouveaux amis pendant la semaine »
- « Cette semaine a été géniale, j'ai appris beaucoup de choses nouvelles »
- « Grâce à ce projet, nous serons en mesure de faire de nouvelles choses ensemble »

J'ai commencé ce stage d'observation alors même que le tout début du projet démarrait par une semaine complète de stage en résidentiel durant les vacances de carnaval. Les jeunes participaient au projet durant la journée dans les locaux de Plan Belgique et se retrouvaient le soir dans une auberge de jeunesse située dans le même quartier où ils ont été hébergés toute la semaine. Pour ma part, j'ai participé aux journées de stage de 9h à 17h mais il ne m'a pas été possible de participer tous les soirs aux activités organisées. J'ai néanmoins pu rejoindre le groupe le dernier soir (jeudi) à une activité bowling, organisée non loin de l'auberge.

Les objectifs de cette semaine étaient que les jeunes apprennent à se connaître et s'impliquent dans le projet global. Parmi les jeunes du groupe (14), certains avaient déjà participé à d'autres projets avec Plan (2), mais pour la majorité d'entre eux, il s'agissait d'une première ! Pour attirer les jeunes, les organisateurs avaient présenté le projet comme un « stage photo ». Néanmoins tous les jeunes connaissaient, au moins de nom, Plan International et avaient connaissance du travail mené par l'organisation auprès des enfants dans le monde.

Par ailleurs, au cours de la semaine, plusieurs activités et modules de formations ont été proposés aux jeunes : des formations à la technique photographique dans les locaux de Canon, ainsi qu'une rencontre avec la photographe belge Bieke Depoorter, ambassadrice de la marque, mais aussi des modules en lien avec les objectifs de développement durable, les droits de l'enfant ainsi qu'une brève introduction au concept de genre⁸. Il leur a par ailleurs été demandé de réfléchir à la question de la ville idéale, inclusive, au travers d'exercices de groupes mais aussi de balades dans la ville et dans les différents quartiers de Bruxelles (Matongé, Centre-ville, Parvis de Saint-Gilles et Canal). Lors de ces balades « exploratoires », les jeunes, divisés en sous-groupes de 3 ou 4 personnes, ont été invités à photographier leur environnement à partir des thématiques abordées tout au long de la semaine, à savoir la mobilité, le sport, l'interculturalité, diversité, etc. Les photos ont ensuite servi de base matérielle pour illustrer leurs propos lors des discussions.

⁸ Cette introduction au concept de genre leur a été donnée par moi-même dans le cadre d'une présentation « Genre, sexisme et espace public », qui articulait la notion de genre avec le phénomène de l'insécurité des jeunes filles dans l'espace public. Le contenu de cette présentation se trouve en annexe de mon rapport de stage.

- **Workshop 2 : Analyse de situation. Le phénomène du sexisme dans l'espace public**

- « Travailler dans des groupes séparés et puis confronter nos idées. C'était dur mais bon »
- « Nous avons beaucoup pratiqué et cela nous a aidé à présenter nos idées à la politique »
- « Nous parvenons à trouver des solutions tous ensemble »

Lors de cette journée dans les bureaux de Plan International, il a été question de faire réfléchir plus en avant les jeunes sur les causes et sur conséquences du sexisme et de l'insécurité dans l'espace public à Bruxelles, à partir de l'outil de l' « Arbre à problèmes ».

Le matin, les jeunes ont été divisés en deux groupes non-mixtes (filles/garçons), pour interroger les causes de cette insécurité. C'est la première fois que les groupes étaient séparés en non-mixité et la parole des filles s'est libérée... Les filles (avec lesquelles je me trouvais) ont osé évoquer des choses qu'elles n'avaient pas partagé jusque là en groupe (témoignages de leur vécu ou de celui d'autres personnes de leur entourage mais aussi leur peur du viol, bien que le mot n'ait pas été explicitement mentionnée). Dans la suite de la matinée, filles et garçons ont été rassemblé·e·s pour partager leurs réflexions. Si certaines choses ont parfois été difficiles à entendre pour les garçons (parfois « sur la défensive »), d'autres les ont étonnées voire choquées. Ils ne se rendaient pas compte que cela occupait tant de place dans la tête des filles et que ces dernières s'empêchaient de faire des choses ou d'aller dans certains lieux pour ne pas avoir d'ennuis. Ils se sont montrés globalement attentifs et bienveillants vis-à-vis de ce qui leur a été rapportés.

Dans l'après-midi, deux groupes distincts ont été formés en fonction de la langue cette fois-ci (fr/nld). Il s'agissait ici de faire réfléchir les jeunes aux solutions qu'ils pourraient proposer pour lutter contre le sexisme, les discriminations et l'insécurité dans l'espace publique à partir des causes identifiées dans leur groupe le matin. Les solutions proposées par les jeunes ont porté sur le partage des expériences en groupes non-mixtes (tel que cela leur avait été proposé en matinée), pour permettre une libération de la parole, mais aussi mixtes, pour permettre des échanges, de l'empathie et plus de solidarité entre eux·elles. Les jeunes ont avant tout insisté sur l'importance de les considérer comme « experts » de leur terrain (partir de leurs propres expériences) et de leur donner la parole en tant que futur·e·s citoyen·ne·s pour trouver des solutions ensemble avec les adultes. Ils ont aussi souligné l'importance de l'éducation au sein de la famille (socialisation) mais aussi à l'école et à travers les médias et la publicité. Ils ont par ailleurs proposés des pistes très concrètes en termes d'aménagement de l'espace public (tels que l'éclairage public ou encore la taille des trottoirs) et des transports en commun et le souhait de plus de présence rassurante le soir dans les rues, ainsi qu'une meilleure information concernant les démarches à faire en cas de souci.

- ***Jeudi de l'hémicycle : « Filles et garçons, à égalité ? La situation à Bruxelles »***

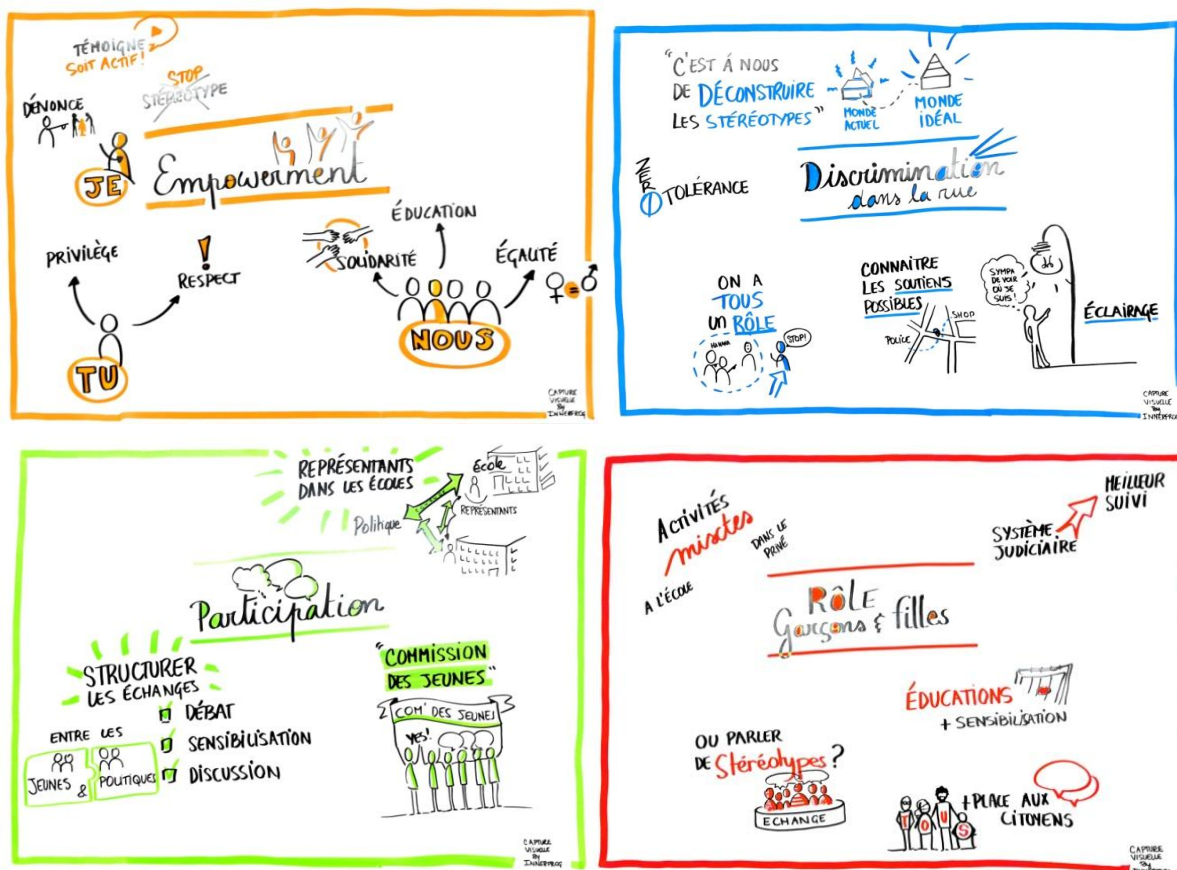
Dans le cadre plus large de ses activités, Plan International Belgique a organisé le 26 avril 2018 un jeudi de l'hémicycle au Parlement francophone bruxellois autour de la problématique « *Filles, garçons, à égalité ? La situation dans l'espace public bruxellois : parole aux jeunes* », pour « *réfléchir ensemble aux pistes afin de favoriser la construction d'une région bruxelloise inclusive et libre de violence pour tou·te·s* » (R. Debrabandere, directrice de Plan International Belgique).

Les objectifs de cette journée étaient de valoriser la participation des jeunes dans la définition des politiques publiques, avec un focus particulier sur la réponse aux défis de l'égalité entre les garçons et les filles dans un contexte urbain, de développer un *climat favorable* à l'implémentation de la suite du programme « *Safer Cities for Girls* » à Bruxelles et de favoriser le *networking* entre organisations et politiques. A cette occasion, en plus du groupe des « jeunes ambassadeurs.rice.s » de Plan, une centaine d'élèves de l'enseignement secondaire ont été invités à venir prendre la parole, à rencontrer et à partager avec les élus bruxellois des différents partis politiques au sujet des questions d'égalité de genre dans l'espace public bruxellois.

Lors des échanges en commission entre jeunes, membres de la société civile et députés bruxellois, 5 thématiques principales en lien avec l'égalité de genre ont été abordées dans différents groupes :

- La mobilité et les discriminations de genre dans les transports publics,
- Le rôle de l'éducation dans la promotion des rapports d'égalité entre les genres,
- Les discriminations de genre dans l'espace public
- La participation des jeunes dans les prises de décision
- Le rôle spécifique des filles et des garçons dans la promotion de l'égalité.

Les conclusions ont ensuite été présentées au public par les jeunes « ambassadeur·rice·s du changement », porte-paroles de chacun de leurs groupes. De ces réflexions, il est principalement ressorti l'importance d'accueillir et de reconnaître les victimes de sexisme au niveau judiciaire et de la formation des personnes qui les reçoivent en première ligne, des propositions d'aménagement des espaces publics et des transports qui renforceraient la sécurité des jeunes filles : miroirs « rétroviseurs », plus d'éclairage, ouverture de commerces de nuit mais aussi et surtout l'importance de la prévention, à commencer par la déconstruction des préjugés et des stéréotypes, de la sensibilisation et de la formation (acteurs du milieu scolaires, associatifs, aide à la jeunesse, etc). Enfin, les jeunes ont insisté sur leur droit à la participation et sur leur souhait de pouvoir avoir des débats plus réguliers avec les acteurs politiques.



Dans la suite de la matinée, Huong, 20 ans, activiste chez Plan International Vietnam depuis plusieurs années, est venue présenter le programme « Safer cities for girls » à Hanoi, dont le projet fait à présent partie du programme national de lutte contre les violences faites aux filles. A travers son témoignage et la diffusion d'une vidéo de sensibilisation réalisée par les jeunes de Plan International Vietnam pour lutter contre le harcèlement et les abus sexuels dans les rues et les transports bondés de la capitale vietnamienne, les jeunes présents dans l'hémicycle ont pu se rendre compte de l'universalité des inégalités de genre, des différences mais aussi surtout des similitudes dans les violences de genre subies par les filles à l'autre bout du monde.

Enfin, pour conclure cette matinée, le mot de la fin a été donné à Yasmine, 19 ans, étudiante en sciences politique, qui a participé en octobre 2017 à l'action « Girls Takeover »⁹ de Plan International Belgique. Elle déclare : « Nous les jeunes revendiquons le droit à la participation. Je suis une privilégiée car je n'ai jamais été limitée parce que je suis une fille, ni par mes parents, ni à l'école par mes professeurs (...). Si je suis ici aujourd'hui devant vous c'est que j'ai décidé de

⁹ A l'occasion de la Journée internationale de la fille (le 11 octobre), Plan International organise dans le monde entier des actions « Girls Takeover », à travers lesquelles des centaines de filles prennent les postes de pouvoir de personnalités influentes dans le monde politique, économique, académique, juridique, sportif, ou médiatique. Cette action permet d'attirer l'attention sur le fait que les filles et les femmes n'ont pas le même statut que les garçons et les hommes dans le monde.

faire de la question de l'égalité du genre mon combat. (...) Il m'est insupportable qu'au 21^{ème} siècle, nous les femmes soyons encore victimes de discriminations à tous les niveaux. (...) Aucun pays au monde ne peut prétendre à une égalité des genres. La région bruxelloise n'échappe pas à cette réalité. Une seule femme pour 19 communes occupe le poste de bourgmestre. (...) Essayez donc de faire mieux aux prochaines élections ! Je m'adresse ici à l'ensemble des décideurs politiques qui ont le pouvoir de changer les choses. (...) Mais aussi aux jeunes. Aux jeunes filles, mais aussi aux garçons, l'égalité de genre c'est aussi votre affaire ! Cette égalité elle se construit maintenant, filles et garçons, main dans la main. Si ce ne sont pas les jeunes qui s'y attellent dès maintenant, qui le fera ? Et si pas maintenant, quand ? ».

- **Workshop 3 : Un premier groupe d' « ambassadeurs du changement » formé, prêt à sensibiliser à son tour le grand public au sujet des inégalités de genre ?**

- « La vidéo de Huong, la jeune activiste du Vietnam, nous a donné l'inspiration »
- « Présenter notre travail devant les parents était stressant mais nous l'avons géré »
- « Tout ce que nous avons appris est important ! »

Deux jours après cette rencontre au Parlement bruxellois, le groupe s'est réuni chez Plan pour une journée de réflexion et de partage, qui a d'abord été l'occasion de revenir ensemble sur la matinée du jeudi de l'hémicycle. De plus, lors de cette journée, le groupe a pu compter sur la présence de Huong, la jeune activiste vietnamienne venue témoigner du projet de Hanoi. Huong a ainsi partagé avec les jeunes d'autres vidéos de sensibilisation réalisées par les jeunes de Hanoi. Cela a aussi été l'occasion pour les jeunes de se sentir impliqué·e·s dans un projet global, qui dépasse largement la seule question du harcèlement dans les rues de la capitale bruxelloise.

Enfin, cette journée a surtout été l'occasion pour les animateurs du projet d'informer les jeunes sur la suite des événements et sur leurs attentes par rapport au groupe, devenu à présent le premier groupe d'« ambassadeur·rice·s du changement » de Plan Belgique. Les jeunes ont été invité·e·s à participer à différentes actions dans les mois à venir, telle que la Journée Européenne du Développement, où les jeunes étaient invité·e·s à témoigner de leur engagement pour l'égalité de genre à partir de la projection des meilleures photos prises au cours du projet. Enfin, il s'agissait aussi de mobiliser le groupe dans le cadre du lancement de la future campagne de Plan #SAFEstival visant à lutter contre le harcèlement des filles dans les différents festivals d'été 2018.

3. REFLEXION CRITIQUE

Ce stage a été pour moi l'occasion de mieux connaître l'ONG Plan International, dont je ne connaissais que leur travail pour le droit des enfants dans le monde, et de découvrir leur nouvelle stratégie et leur tout premier programme de développement belge pour l'égalité des filles et des garçons dans l'espace public bruxellois. Un projet parfois un peu hésitant, avançant « à tâtons », sans être toujours au clair sur la suite et sur les objectifs à atteindre, mis à part à le projet de voir aboutir très prochainement un programme « *Safer cities for girls* » en Belgique.

Par ailleurs, si des exemples comme la rencontre avec la jeune activiste vietnamienne sont très enrichissants pour les jeunes, leur permettant de mieux percevoir les différences mais surtout les similitudes de la violence de genre dans différents contextes, cela aurait été important selon moi de créer aussi des collaborations et plus de travail en réseau avec le terrain bruxellois, et avec les acteur·rice·s (associations féministes, maisons de jeunes, etc) insérées sur ce terrain et travaillant sur le phénomène de l'insécurité des femmes dans l'espace public depuis plusieurs années (et il y en a !). Par exemple, j'avais relayé dès ma première semaine de stage une proposition de Garance qui souhaitait réaliser une marche exploratoire dans les Marolles (soit juste à côté des bureaux de Plan) avec un groupe d'adolescent·e·s, mais aucun contact n'a été pris (et Garance n'a par ailleurs de son côté jamais réussi à mobiliser de jeunes pour ses marches). Comme si cela ne rentrait pas dans les étapes à suivre. Dès lors, pour un projet-pilote « en construction », il y avait finalement beaucoup de rigidité et de contraintes limitant son implantation. Comme pour beaucoup d'ONG, il m'a semblé que les plus proches voisins étaient souvent les autres bureaux de Plan, à Hanoi ou à Kampala, que l'association de quartier bruxelloise, située à 100 mètres de ses bureaux bruxellois.

Enfin, le groupe de jeunes sélectionnés, bien que relativement hétérogène dans son homogénéité, était, selon moi, peu représentatif de la majorité des jeunes bruxellois·es. Le court laps de temps de recrutement des jeunes (1 mois), la manière dont il s'est fait (une partie via deux écoles néerlandophones avec lesquelles Plan avait déjà collaboré dans ses projets de sensibilisation, une autre via un appel aux connaissances des membres de l'équipe de Plan Belgique) ne participent pas, selon moi, à la création d'un échantillon représentatif de ce que vivent la majorité des filles et des garçons dans l'espace public bruxellois. Néanmoins, les jeunes (et animateurs) ne manquant pas de motivation et d'implication sur le sujet, je ne doute pas qu'un tel projet puisse mener à un effet « boule de neige », prendre forme et conscientiser un maximum de jeunes à plus d'égalité, en espérant que les jeunes filles les plus touchées par le phénomène et à priori les moins entendues, soient rapidement concernées et que leurs voix puissent aussi atteindre celle de l'arène politique.

4. AUTO-EVALUATION

Se retrouver en posture d'*observation* lorsque l'on a soi-même travaillé des années sur des projets avec des jeunes, ça n'a pas toujours été simple pour moi. De savoir quelle place prendre, quand intervenir sans empiéter sur les plates-bandes de ceux-celles qui menaient le projet (ce qui ne m'a pas été expliqué très clairement au début de mon stage). De plus, j'ai parfois été invitée à prendre plus de place (en animant par exemple dès mon 2^{ème} jour de stage un module de formation sur le genre à la demande des organisateurs), sans pour autant être associée aux réflexions, aux préparations et aux débriefings pré et post-workshop et sans très bien encore comprendre les tenants et les aboutissants du projet. Je découvrais en même temps que les jeunes chaque nouvelle étape et je regrette de ne pas avoir plus été associée à la construction du projet et à la manière de « penser » le travail du rapport de genre avec les jeunes. Car c'est sans doute à ce niveau-là que j'aurais pu en apprendre le plus et acquérir de nouvelles compétences professionnelles.

Par ailleurs, il y a eu beaucoup de changements d'horaires, d'annulation de journées bloquées dès le début du stage et de programmation d'autres journées dont je n'étais avertie qu'au dernier moment, voire pas du tout... Si l'équipe s'est montrée plutôt accueillante dans son ensemble, les questions d'organisation et de communication n'ont pas été toujours simples, et un certain nombre de mes demandes sont restées sans réponses. Par exemple, alors que j'avais rapidement exprimé mon intérêt, en tant que psychologue, de pouvoir rencontrer certains jeunes pour évaluer l'impact d'un tel projet à partir de leurs propres parcours, leur milieu d'origine, leur histoire, un des animateurs s'était montré très enthousiaste. Hors, j'ai appris (tardivement) que ce n'était pas possible (ou en tout les cas pas sans l'accord de certaines personnes et après plusieurs démarches garantissant la protection des données sur les jeunes). De même, lorsque j'ai demandé à pouvoir obtenir des photos prises par les jeunes, pour illustrer mon rapport de stage. De plus, ça été compliqué d'obtenir toute une série de documents nécessaires à la rédaction de mon rapport (ex. nouvelle stratégie de Plan, descriptif du projet, évaluations). C'est finalement une collègue solidaire du Master qui travaille chez Plan, qui a pris le temps de me fournir tous ces documents.

Enfin, ça été un stage à la temporalité très espacée (64h répartie sur 5 mois) et dont le programme de prévention n'aura démarré réellement qu'à la fin de mon stage. Du coup, j'en ressors un peu avec l'impression de l'avoir à peine effleuré et sans toujours bien l'avoir intégré, mais néanmoins enthousiasmée par ce processus de *participation des jeunes* (auquel je m'intéresse par ailleurs depuis des années). Et puis optimiste aussi, au vu de l'intérêt et de l'engagement fort des jeunes pour travailler tout·e·s ensemble à plus d'égalité entre les filles et les garçons dans notre société.

ANALYSE CRITIQUE

INTRODUCTION

Des femmes et des jeunes filles dérangées par des inconnus dans les trams, les parcs, la rue. Ce qui commence parfois par des compliments ou un simple bonjour peut très vite se transformer en drague importune, insultes, menaces, regards lubriques, baisers forcés, agressions physiques ou sexuelles. A chaque moment où elles se déplacent, dans l'espace public, des messages implicites ou explicites les interpellent, leur rappelant qu'elles y sont simplement tolérées, pour un temps, dans certains lieux, à certaines heures et que leur apparence, leurs attitudes sont contrôlées. Si les agresseurs n'ont pas forcément recours à la violence physique, les victimes peuvent cependant sortir humiliées, apeurées et fragilisées de ce genre d'altercation. S'en suit un sentiment diffus d'insécurité, souvent disproportionné par rapport aux agressions, reconnues et recensées par les autorités. Cette impression constante d'un danger imminent à éviter induit une série de limitations intégrées par les femmes depuis si longtemps qu'elles en sont devenues inconscientes. Ces précautions répondent à une série d'agressions jugées mineures (et échappant aux statistiques) mais tellement répétées et habituelles qu'elles compromettent gravement le bien-être des femmes. Ces comportements, qui agissent comme des « rappels à l'ordre » (Lieber, 2008) en générant un espace public hostile aux femmes, ont lieu partout, tout le temps et sous toutes les formes !

Les comportements sexistes désignent un vaste ensemble de comportements individuels et collectifs adressés dans les espaces publics ou semi-publics pour interpellier, intimider, menacer, humilier ou insulter des personnes en raison de leur sexe. Ces comportements se manifestent de manière insistante et répétitive sous plusieurs formes : verbales, non-verbales, physiques et symboliques, s'appuyant sur/ou faisant rappel des stéréotypes de genre. Il s'agit bien d'un rapport de pouvoir où les auteurs, en majorité des hommes et des garçons, imposent leur volonté et leur contrôle, en ignorant volontairement le non-consentement des victimes, en majorité des femmes et des filles¹⁰, portant atteinte à leur dignité et à leur liberté. Ce type de comportements est une manifestation du sexisme qui affecte le droit à la sécurité et limite l'occupation de l'espace public par les femmes et leurs déplacements en son sein. Le Haut conseil pour l'égalité entre les hommes et les femmes en France (2015) va même plus loin en qualifiant ce phénomène de « *massif, violent et aux impacts négatifs importants, en particulier pour les victimes et les témoins. Il constitue une violation des droits humains (liberté de circuler et droit à la sécurité), un frein à l'égal accès aux services publics des transports, et une violence de genre* »¹¹.

¹⁰ Si les hommes efféminés (perçus comme gays ou bisexuels) sont aussi dans une moindre mesure victimes de harcèlement et d'actes déplacés en rue, il s'agira dans le cadre de cette analyse de nous limiter à la situation des femmes et des filles.

¹¹ HECFH, Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun, 102, 16/04/2015

Dans la dernière étude menée par Vie féminine (2016), 98% des femmes belges interrogées avaient déjà subi des comportements sexistes dans la rue ou dans les transports en commun. 48% d'entre elles disent en vivre (ou en avoir vécu) fréquemment. Il ne s'agirait donc pas d'un épisode anecdotique mais bien d'un phénomène récurrent. Ce serait principalement les jeunes femmes vivant dans les grandes villes qui seraient les plus fréquemment confrontées à ce type de violences. Par ailleurs, des chiffres mettent en évidence que le harcèlement sexiste surviendrait très tôt dans la vie des jeunes filles. Ce qui les conduirait à y être confrontées sans forcément être déjà en mesure de comprendre ce qui leur arrive et d'y réagir. Cela pourrait avoir comme conséquences néfastes de les mener à rapidement banaliser ou apprendre la quasi « normalité » de tels actes ou propos discriminatoires (Zeilinger, 2016). Il apparaîtrait ainsi que les toutes premières expériences de harcèlement en rue seraient vécues dès l'enfance : 75% des filles belges auraient subi au moins une forme de violence dans les espaces publics avant l'âge de 17 ans et 55% avant l'âge de 15 ans (Paquet et Rombout, 2018). Tout ceci nous montre l'ampleur du phénomène chez les jeunes filles, à un âge où la conquête du monde extérieur est essentielle pour la construction de sa citoyenneté.

Si la question du sexisme dans l'espace public n'est pas nouvelle et a été depuis longtemps largement dénoncée par les associations de femmes et féministes, ce n'est véritablement que depuis les années 2010 que cette question a fait son entrée dans le débat public, suite à la diffusion du reportage désormais célèbre « Femme de la rue » réalisé en 2012 par Sofie Peeters. Ce film a permis de mettre en lumière ce phénomène, et de délier la parole des victimes, restée jusque là dans le silence et la honte. De nombreuses jeunes femmes ont depuis exprimé leur ras-le-bol et leur volonté d'agir par rapport à ces situations de sexisme. Elles veulent sortir de la peur, de la honte et de la culpabilité, ne plus être des *victim*es, des femmes fragiles qu'il faudrait protéger. Les mobilisations ont contribué à une prise de conscience collective du caractère insupportable de ces actes, amenant les femmes et les jeunes filles à les dénoncer plus souvent qu'auparavant. Le seuil de tolérance aux actes autrefois considérés comme mineurs a changé. L'avènement d'internet et des réseaux sociaux a permis de libérer encore un peu plus la parole des victimes du sexisme et l'affluence des témoignages en masse, en renforçant leur sentiment de légitimité. Ce qui était encore toléré, banalisé ou occulté hier est aujourd'hui dénoncé et désigné comme acte sexiste inacceptable. Il s'agit non plus aujourd'hui pour les femmes et les jeunes filles d'exister comme des *corps* dans l'espace public mais bien de reprendre leur place de *sujets* à part entière.

Après les luttes des femmes pour les droits civiques et reproductifs durant les années 1945-1955; celles pour la reconnaissance des minorités dans les années 1960-1970, assisterions-nous à présent à la naissance d'une nouvelle génération de féministes dont le terrain de lutte pour l'égalité est à présent du « droit à la ville » et plus largement du droit à l'espace public comme lieu de liberté ?

1. ADOLESCENCE, GENRE ET ESPACE PUBLIC

Prenant appui sur une perspective féministe, la question de la place des femmes dans la ville est, depuis quelques années, devenue une problématique centrale dans les études de genre comme dans les études urbaines. Si, à première vue, l'espace public est un espace libre et mixte, accessible à tou·te·s, en réalité il demeure un espace où le déséquilibre entre les sexes reste profond et au sein duquel les stéréotypes et les normes sociales de genre sont sans cesse rejoué·e·s. La présence et la visibilité des femmes et des jeunes filles dans l'espace public ne vont pas de soi et relèvent encore souvent de tactiques diverses pour répondre à un sentiment d'insécurité. La présence grandissante des femmes dans l'espace public n'a pas conduit à modifier l'imaginaire collectif, leur interdisant implicitement l'appropriation de certains espaces autrefois dévolus aux hommes. La masculinité reste encore fortement associée à la sphère publique et la féminité à la sphère privée. Les inégalités sociales liées au genre peuvent être perçues dans la ville, tant au niveau de l'aménagement, que des usages, ou encore que des pratiques spatiales des individus. La question de la pratique de l'espace public par le « deuxième sexe » montre à quel point femmes et hommes ne sont pas égaux devant l'espace, non pas que l'accès de certains lieux soient interdits aux femmes mais plutôt qu'elles s'en interdisent l'accès. Elles mettent en place des barrières mentales, des « murs invisibles » (Guy Di Méo, 2013) qui sont comme des parois de verre qui jalonnent le tissu urbain : une sorte de ségrégation genro-spatiale volontaire qu'elles ont largement intégrée et qui leur permet de s'adapter et de se déplacer dans la ville.

- *Filles et garçons dans l'espace public*

Tout commence à l'école et dans la cour de récréation, premier espace de liberté et d'autonomisation dans lequel les enfants construisent leurs relations. D'une génération à l'autre, les filles et les garçons y apprennent déjà les stéréotypes de genre et les rapports sociaux de sexe traditionnels. La géographe Edith Maruéjols (2013), spécialiste des questions de genre et de mixité a mis en avant que déjà à l'école primaire, les garçons et les filles n'évoluaient pas de la même manière dans l'espace stratégique de la cour de récréation. Les garçons s'approprient, d'abord par le jeu, certains lieux qui leurs seront exclusivement réservés. Ils occupent plus volontiers le centre quand les petites filles, elles, sont cantonnées aux périphéries. La cours apparaît donc déjà comme le théâtre d'une micro-société. Selon la chercheuse, cette occupation inégale de la cour de récréation préfigure la manière dont, plus tard, hommes et femmes s'approprient l'espace public. Par ailleurs, dès l'école, les filles adoptent déjà des stratégies d'évitement et de contournement de certains espaces dans lesquelles elles se sentent rejetées ou illégitimes. Une attitude qui rappelle les tactiques qui seront adoptées plus tard par les femmes et

les jeunes filles pour se protéger dans des zones urbaines qu'elles jugent peu sûres. L'espace de la cour de la récréation serait donc un des lieux où se réalise ce processus de la construction sociale des sexes. Elle demeure un lieu de socialisation où se cristallise la différence des genres et joue de ce fait un rôle important dans la construction de l'identité sexuée.

De même, à l'adolescence, la vie collective au sein de nombreux quartiers se structure selon une ségrégation sexuée de l'espace et des lieux. Les garçons et les filles ont des espaces réservés qui sont identifiés par l'ensemble des groupes. Alors que les garçons occupent l'espace urbain comme terrain de jeu et comme lieu de socialisation, les filles ne font généralement que le traverser pour se déplacer d'un endroit à l'autre de la ville. Assez rapidement, pour éviter les ennuis, les regards insistants et les remarques sexistes, dont elles sont quotidiennement les cibles en rue. Les jeunes filles rapportent ainsi qu'elles ne se sentent pas en sécurité dans la rue. Alors qu'à cette période de l'adolescence, il s'agit surtout pour les garçons d'affirmer un « droit de cité (Danic, 2016), les adolescentes apprennent la partition genrée des espaces, laissent faire, voire reproduisent ce marquage symbolique des lieux. Les garçons ont une réputation d'individu viril à conserver, les filles une réputation de « fille bien » à entretenir, ce qui passe aussi par leur occupation de l'espace public urbain. Elles tentent d'éviter la stigmatisation et une mise à l'écart en se conformant extérieurement à la place qui leur est affectée. Les filles évitent ainsi certaines rues ou certains quartiers, quitte à utiliser une trajectoire plus longue mais plus sécurisante, pour éviter les groupes de garçons. Beaucoup optent pour un pantalon plutôt qu'une jupe, veillent à ne pas croiser le regard d'un inconnu. Les filles adolescentes interrogées déclarent avoir le sentiment de ne pas avoir de place dans l'espace public et de ne pouvoir l'occuper qu'en y « passant ».

Plus encore dans certains quartiers¹², la présence des filles dans l'espace public est perçue comme une atteinte à l'« ordre du genre », c'est-à-dire à l'injonction de se conformer à l'image d'une fille ne pouvant devenir un être pleinement sexualisé qu'après le mariage et devant donc faire preuve de réserve dans son comportement (Devaux et Oppenchain, 2017). Les filles doivent avoir une bonne raison pour se déplacer dans le quartier, elles ne doivent pas y stationner ou être seules au milieu de garçons. En contrevenant à ces règles d'occupation de l'espace public, elles sont menacées d'avoir mauvaise réputation (Clair, 2008, citée par Devaux et Oppenchain, 2017). L'occupation différenciée de l'espace public, avec une moindre visibilité des filles, serait donc avant tout liée à des variables sociales. La plupart d'entre elles ont intégré l'idée qu'elles sont en danger à l'extérieur et cela réduit leurs possibilités d'investir l'espace public. Elles ne s'y sentent

¹² L'étude de Devaux et Oppenchain (2017) porte ici sur les zones urbaines sensibles (ZUS) en France. Bien que le contexte géographique, politique et sociale ne soit pas sensiblement le même que celui que nous connaissons en Belgique, ces réflexions peuvent cependant faire écho à ce que de nombreuses filles vivent dans certains quartiers de Bruxelles.

pas légitimes et délaissent ces lieux contrôlés par les garçons car y apparaître serait un signe, soit de mauvaise réputation, soit d'acceptation des règles masculines (Roussiau, 2008). Il est question ici de légitimité pour les filles de se trouver dans l'espace public : si elles n'en sont pas explicitement « exclues », elles ne peuvent néanmoins pas s'y mouvoir librement (Lieber, 2008).

Par ailleurs, selon Yves Raibaud (2014), « la ville est construite pour les garçons ». Le géographe n'hésite pas à évoquer des espaces urbains favorisant la présence des garçons. Ceux-ci posent des problèmes de violences qui découragent les filles de sortir et les pénalisent dans leurs loisirs et leurs études. On constate un peu partout que les filles disparaissent du secteur public de loisirs à partir de 12 ans (Ayrat et Raibaud, 2010). Dès l'adolescence, les rôles de genre sont définis dans l'espace public et la rue devient « le fief des mâles » (Raibaud, 2014). L'exigence sociale de virilité et de puissance chez les hommes, avec son pendant de remise en question du statut d'homme, pour toute personne qui n'adhérerait pas au rôle qui est attendu de lui, apparaît clairement imprégnée chez les adolescents (Roussiau, 2008). L'approche géographique de ces phénomènes montre que ce formatage des identités sexuées détermine une lutte des places et des mobilités dont les garçons (principalement les plus virils et les plus dominants) sont, dès leur plus jeune âge, les bénéficiaires (Raibaud, 2014), et qui tend à limiter l'épanouissement et les opportunités des filles de participer pleinement à la vie sociale de leurs communautés.

- *Mobilité et pratique de l'espace public comme expérience socialisante*

C'est par l'espace public, par des lieux à première vue ordinaires, que l'adolescent·e construit son identité (Goldberg et Birraux, 1997). L'adolescence est ainsi un âge central dans la construction des dispositions individuelles vis-à-vis de l'espace urbain (Devaux et Oppenheim, 2012).

La période de l'adolescence représente une étape essentielle de la vie d'un individu et dans la construction de son identité personnelle et sociale. Ce passage obligatoire de l'enfance à l'âge adulte est en ce sens une période de transition durant laquelle le jeune se découvre et subit de nombreuses transformations aussi bien sur le plan biologique, social et psychologique. A travers cela, c'est son être tout entier qui se développe et l'amène ainsi dans le corps et la vie d'un adulte. L'adolescent·e doit intégrer les expériences qu'il vit pour se construire un sentiment identitaire stable et cohérent, afin de se différencier des autres et d'adopter son propre système de normes (Claes, 1983). C'est un moment où s'effectue un remaniement important de l'identité, notamment de l'identité sexuelle mais aussi sexuée (Rouyer, Miéyaa et le Blanc, 2014).

L'adolescence est aussi une période d'ouverture personnelle au monde, dont l'enjeu fondamental se situe au niveau du processus d'autonomisation et d'affirmation de soi. A ce stade,

l'adolescent·e ressent le besoin de s'émanciper et de prendre de la distance vis-à-vis de ses parents. Il·Elle traverse alors une période de quête, de cheminement et d'affirmation de son autonomie affective, sexuelle, relationnelle et intellectuelle aboutissant à l'autonomie de l'adulte (Le Breton, 2005). Pour asseoir cette autonomie, le·la jeune entame la construction d'une identité propre en dehors de son foyer familial. Il·Elle cherche sa place et son identité dans la société.

Les déplacements réguliers de l'adolescent·e dans l'espace urbain, sont un des principaux supports de son expérimentation et de son émancipation des cadres de comportements appris dans son milieu familial et scolaire (Zaffran, 2010). Ces déplacements remanient progressivement les dispositions des jeunes vis-à-vis de la mobilité, notamment celles qui ont été acquises dans la sphère familiale. En se déplaçant, l'adolescent·e développe des relations de sociabilité entre pairs qui échappent au contrôle des adultes habituellement en charge de son encadrement. Les effets socialisants de la mobilité sont d'autant plus opérants en cas d'auto-mobilité, lorsque l'adolescent·e se déplace sans accompagnement adulte et détermine librement les conditions de ses déplacements (Massot et Zaffran, 2007). Il·Elle se confronte également aux règles du domaine public, car il·elle n'interagit plus avec des individus familiers mais avec des inconnus (Breviglieri 2007, cité par Devaux et Oppenheim, 2012). Cette confrontation avec de nouveaux lieux et de nouvelles personnes, les pousse progressivement à sortir de leur cocon et de la bulle familiale pour s'ouvrir au monde. Ces espaces et ces rassemblements sont aussi des lieux de mise en scène de soi qui permettent aux adolescent·e·s des nouvelles possibilités de rencontre et d'activités hors du cercle familial. Le monde extérieur devient synonyme de nouvelles expériences, d'aventures et de recherche de l'inconnu. Pour François de Singly (2002), la mobilité et l'accès à la ville sont un indicateur d'autonomie et un enjeu éducatif leur permettant de s'affranchir : la ville sans ses parents représente un rite de passage vers la vie adulte. Dès lors, la *citoyenneté*, ne serait pas une catégorie qui, à un moment donné, est déterminée par une autorité quelconque, mais bien une *conquête* qui se fait à travers l'accès à l'espace public.

Cependant, si la mobilité contribue à faire évoluer les façons d'agir de l'adolescent·e, elle est elle-même une pratique qui repose sur des habitudes déjà constituées essentiellement dans la sphère familiale, qui sont le produit d'une *socialisation à la mobilité*. Prendre les transports en commun, fréquenter les espaces publics urbains, interagir avec des inconnus, etc., ne sont pas des compétences innées, elles supposent un apprentissage. La mobilité quotidienne des adolescent·e·s dans l'espace public serait dès lors fortement déterminée par les dispositions qu'ils·elles ont incorporées. Les individus auraient, en fonction de leur socialisation primaire, des dispositions différentes à agir et à penser les diverses dimensions des pratiques de mobilités quotidiennes.

- *Socialisation différenciée à la mobilité dans l'espace public*

De nombreux auteur·e·s ont ainsi mis en évidence une socialisation différenciée entre filles et garçons aux pratiques de mobilité durant l'enfance et l'adolescence, et le rôle majeur que jouent à cet égard les représentations parentales. Ainsi, si les filles ont généralement plus d'autonomie que les garçons à l'enfance, à partir de la puberté, leur *vulnérabilité* supposée au sein des espaces publics urbains conduit à un encadrement parental plus restrictif de leurs déplacements du point de vue de l'habillement, de l'heure de sortie ou des lieux fréquentés (Rivière, 2012). Les adolescentes affirment que les parents, surtout les pères, sont plus stricts avec elles qu'avec leurs frères. Ceux-ci craignent que leurs filles se fassent agresser, violer ou importuner par les garçons. Globalement, les filles sortent donc moins seules, moins loin et plus tard que les garçons. Elles ont donc moins souvent le droit d'explorer l'espace public, ce qui les désavantagerait lorsqu'elles arrivent au moment de prendre leur autonomie et de s'affirmer à l'extérieur. Cet encadrement différencié, fortement genré, repose plus largement sur l'intériorisation de représentations péjoratives de la ville et des espaces publics urbains, naturellement associés par les parents à l'insécurité (Rivière, 2012). Ces espaces s'opposent à l'espace privé, intérieur, socialement construit comme protégé et lieu de prédilection des femmes. C'est cette division traditionnelle des espaces qui structure encore largement les pratiques éducatives des parents à ce jour (Lieber 2011)

Si ces pratiques urbaines des filles sont plus strictement encadrées que celles des garçons, du point de vue des lieux et des personnes qu'elles fréquentent ou encore de leurs sorties nocturnes, c'est en raison selon Marylène Lieber (2008) de la « peur sexuée » qui structure encore les pratiques éducatives des parents, notamment celle de l'agression des jeunes filles dès qu'elles atteignent la puberté (Rivière, 2012). Les parents auraient ainsi tendance à estimer que les garçons peuvent se défendre en ayant recours à la violence physique alors qu'une fille serait plus fragile. L'apprentissage de la masculinité induit de manière continue la prise de risques envers les autres et soi-même, ainsi que l'exercice de la violence, celle-ci étant au contraire interdite aux femmes (Lienard, 2015). Si on apprend, depuis leur plus jeune âge, aux petits garçons à se battre et que cette violence est légitime, on empêche fermement les filles et les femmes de faire de même. Elles sont éduquées pour ne jamais faire mal aux autres, notamment aux garçons. En arguant de leur « nature passive », on induit chez les filles une représentation mentale d'elles-mêmes marquée par une impossibilité « innée » de faire face aux éventuelles agressions extérieures. Elles perdent ainsi toute confiance en leurs corps, perçu comme vulnérable, inférieure, impuissant (Duru-Bellat, 2017). L'infériorité intériorisée dès le plus jeune âge génère ainsi un sentiment d'insécurité subjectif chez les filles, se pensant avant tout comme nécessairement impuissantes physiquement, potentiellement en proie à une « sexualité masculine prédatrice » (Lieber, 2008).

Cette éducation parentale différenciée des garçons et des filles à l'usage de l'espace extérieur prépare donc à l'hégémonie masculine et à au sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public. En assignant aux garçons et aux filles des traits de caractère différents renforcent les stéréotypes sexués. Les garçons, mais aussi les filles, vont intérioriser, tout au long de leur socialisation primaire que l'espace public n'est pas accessible de la même manière pour tou·te·s. Les garçons apprennent à s'appropriier l'espace et à l'occuper en toute légitimité, alors que les filles apprennent à ne pas se mettre en danger, en évitant les lieux jugés dangereux ou en favorisant les pratiques de mobilité en groupes. Ces représentations sociales, invisibles et intériorisées de façon inconsciente dès leur plus jeune âge, s'imposent et contribuent à forger une expérience spécifique des espaces publics à l'adolescence.

- *Mobilité et pratique de l'espace public : une expérience socialisante différenciée*

Si la mobilité dans l'espace public est une pratique socialisée, qui repose sur des habitudes forgées dans les sphères familiales, elle constitue elle-même, comme nous l'avons vu, une expérience propre à la socialisation adolescente. À cette période charnière de la vie, la mobilité joue un grand rôle dans l'apprentissage des conduites et des manières d'être des individus, remaniant progressivement les dispositions acquises au cours de la socialisation primaire. Support du passage des espaces familiers à la fréquentation des espaces publics, elle permet aux jeunes de trouver peu à peu leur place dans ces espaces. À cet âge, les expériences vécues dans les déplacements hors de l'espace privé auraient des effets durables sur leurs pratiques futures, la rue et la ville à plus grande échelle seraient ainsi « l'antichambre de la vie sociale » où se font les apprentissages qui précèdent la véritable entrée dans la vie sociale. (Goldberg et Birraux, 1997).

Hors, cet espace est perçu par les adolescent·e·s qui s'y déplacent tantôt comme rassurant et structurant, tantôt comme hostile et menaçant et cette différence d'investissement de l'espace serait largement liées à des effets de genre. Les filles et les garçons se distinguent dans cette appropriation de l'espace urbain par la forme de leur déplacement. Les filles ont moins le droit, ou prennent moins goût, à se déplacer seules. Pour trois types de déplacement sur quatre, elles se font accompagner par un membre de leur fratrie ou par une ou des copines. Si les filles, comme les femmes, ont obtenu historiquement le droit de circuler comme les garçons et les hommes, toutes les différences n'ont pas été abolies : une fille, une femme risque encore davantage d'être abordée qu'un garçon et qu'un homme, harcelée sans son consentement dans la rue ou dans les transports en commun. L'indépendance féminine est moins bien respectée que l'indépendance masculine (de Singly, 2002).

Dans son étude, Marylène Lieber (2002) indique que pour la plupart des femmes et des jeunes filles, sortir seule nécessite une série de précautions, certaines formes de comportement, de mise en place de tactiques pour éviter ce qu'elles considèrent comme dangereux. Pour se déplacer en sécurité, les filles mettent ainsi en place des stratégies dites « d'évitement » qui consistent à opérer des changements dans leur vie quotidienne et à restreindre leur occupation de l'espace public : ne plus sortir après une certaine heure, contourner ou éviter certains lieux jugés insécurisants par des détours, se rendre inaccessible. Ce type de stratégies a des conséquences directes sur la liberté des jeunes filles adolescentes : elles perdent à une certaine heure ou dans certains lieux leur autonomie, et la maîtrise sur une partie de leur quotidien, qui ne peut être compensée que par des efforts organisationnels supplémentaires (Paquet et Rombout, 2018). Lorsque les déplacements sont inévitables, les jeunes filles semblent avoir davantage recours à des stratégies dites « d'arrangement » : être accompagnée, rester dormir chez une amie, marcher vite, chercher le contact avec d'autres personnes, se camoufler pour se rendre invisible, etc. Dans ces stratégies il s'agit dès de s'invisibiliser, de dissimuler en partie son identité féminine, notamment à travers des vêtements amples qui ne vont pas attirer l'attention, qui soient « neutres », ce qui signifie le moins féminins possible (Gilow, 2016). Les femmes dans la rue doivent agir « comme des femmes », en ce sens qu'elles ne peuvent pas flâner mais doivent, au contraire, marcher vite et discrètement. Parallèlement, on leur suggère de limiter tout ce qui pourrait les faire repérer comme femme afin de limiter les agressions, c'est-à-dire de ne pas se faire repérer en tant que femme (Gardner, 1995). Ces stratégies, si elles ne sont pas forcément perçues comme efficaces, montrent que les jeunes femmes ont intériorisé que ce qui les rend vulnérables c'est bien leur identité féminine, et notamment le fait d'être une femme seule dans l'espace public.

Ces pratiques de protection et ces tactiques d'évitement et de vigilance déployées par les filles, face à la peur révèlent un véritable savoir-faire qui leur permet de jouer, de déjouer, de contourner, voire de transgresser les contraintes qui pèsent sur leur liberté de déplacement dans les espaces publics (Paquet et Rombout, 2018). Ces stratégies leur permettent d'arriver à concilier les déplacements inévitables sans pour autant sortir de leurs rôles genrés. Il s'agit de ne pas se mettre dans son tort, d'être « dans la norme » (Lieber, 2002). Ce différentiel sexué de la mobilité agit véritablement comme une discrimination : dès lors que les filles n'investissent pas les espaces publics de la même manière que les garçons et qu'elles ne s'y sentent pas libres et en sécurité, ces investissements différents de l'espace public pénalisent les filles et vont avoir des implications au niveau de leur socialisation, de leur émancipation et de leur participation à la société.

Plusieurs travaux ont par ailleurs montré que le genre n'était pas la seule variable à agir sur ces processus de socialisation à la mobilité. La construction des identités et des rapports sociaux de sexe se décline aussi différemment selon les milieux sociaux (Devaux et Oppenchaim, 2017). En fonction de leur origine sociale ou ethnique, les filles n'investissent pas de la même manière l'espace public et les activités hors du foyer familial. Cette influence de l'origine sociale sur l'accompagnement différencié des filles et des garçons s'explique en grande partie par les possibilités plus limitées d'accompagnement selon les milieux sociaux. C'est ainsi parmi les catégories les plus populaires que les écarts de pratiques entre les filles et les garçons sont les plus prononcés, et beaucoup plus aujourd'hui qu'il y a dix ans (Danic, 2016). Dès lors, l'espace public n'est pas un lieu que toutes les filles peuvent s'approprier de la même manière. Les rapports sociaux de genre, mais aussi de classe, influencent fortement les pratiques de mobilité des adolescentes en dehors de leur sphère familiale et les possibilités qui s'offrent à elles dans cet espace, avec des répercussions sur leur citoyenneté et sur leur intégration dans la société.

- *Production et reproduction de la vulnérabilité des femmes dans l'espace public*

Pour Marylène Lieber (2008) si les femmes ne ressentent pas toutes l'insécurité de la même façon selon leur éducation et leur classe sociale, elles se retrouvent cependant sur un point : le processus de construction de la peur est le même, et cette construction sociale de la peur se manifeste dans la division socio-sexuée de l'espace (Pain, 1997). Si les femmes ont peur dans l'espace public, c'est qu'elles ont intériorisé depuis leur plus jeune âge leur propre vulnérabilité et le fait que la rue était un endroit dangereux pour elles. De plus, la société enseigne aussi aux filles qu'elles sont les victimes potentielles de violences sexuelles, par des inconnus dans la rue, surtout la nuit, et qu'il faudrait donc leur restreindre l'accès à l'espace public. Les espaces publics ont ainsi toujours été des *espaces sexués* (Lieber, 2008), socialement construits comme des espaces dangereux pour les femmes, plus vulnérables que les hommes, car moins capables de se défendre face aux agressions.

Ainsi, si dans les faits, les garçons sont plus fréquemment victimes de violences et d'agressions physiques dans l'espace public, ce sont paradoxalement les filles qui se sentent les plus exposées aux violences et qui s'en limitent l'accès. Les observations montrent que les femmes et les jeunes filles se prémunissent des risques de manière exagérée. Par ailleurs, les enquêtes sur les violences montrent clairement que l'espace privé est un lieu en réalité bien plus dangereux pour les femmes que les espaces publics sans que cela n'entraîne pour autant des mises en garde spécifiques. Leur sentiment d'insécurité ne serait pas proportionnel aux risques réels encourus (Zeilinger, 2016).

Au-delà des différences qui existent entre femmes, à une certaine heure de la journée, dès que la nuit tombe, toutes ressentent la même peur. C'est la peur du viol qui induit ce sentiment d'insécurité et qui structure le comportement des femmes dans leurs déplacements et leur mobilité. Si les peurs que les femmes disent éprouver sont liées aux violences à leur rencontre, celles-ci n'ont pas besoin pour autant d'être perpétrées pour être efficaces, ou du moins pas dans leurs formes les plus extrêmes. Il importe peu, par ailleurs, que les femmes aient déjà été victimes de violences sexuelles car la peur de l'agression sexuelle est suffisante pour conditionner leurs comportements. Leur socialisation à la vulnérabilité, l'impossibilité de prédire le comportement de l'agresseur, et les expériences relatées ou vécues de violences verbales ou physiques sont suffisantes pour faire du comportement sexiste une menace potentielle de violence, et donc, une violence en soi. De nombreux faits, qui peuvent parfois paraître anodins tel que le harcèlement de rue, renforceraient ainsi la peur de l'agression et la peur du viol. Opérant comme des « rappels à l'ordre », ces actes qui n'ont rien de grave en apparence, rappellent aux femmes qu'elles sont des "proies" potentielles dans l'espace public (Lieber, 2008) et renvoient aux femmes et aux jeunes filles le signal que leur présence n'est pas acceptée dans certains lieux publics (Gilow, 2016). Ces agressions peuvent se traduire comme des injonctions (qui peuvent parfois être renforcées par l'attitude des autorités) faites aux femmes de rester dans l'espace privée (Lienard, 2015).

- *La violence sexiste comme « rappel à l'ordre » des normes sociales de genre*

Jalna Hanmer (1977, citée par Lienard, 2015) évoque la menace de la violence comme part même des violences, et moyen d'obliger les femmes à se comporter ou à ne pas se comporter de telle ou telle façon : « *La mort se situe à un extrême et la menace à l'autre* ». Les effets du harcèlement sexiste ne seraient ainsi pas aléatoires et imprévus, mais auraient au contraire une signification et joueraient un rôle dans le maintien de rapports de genre inégalitaires. Il apparaît donc que le harcèlement produit des conséquences multiples, qui vont du conditionnement à la limitation de la liberté d'aller et venir des femmes dans l'espace public, au rappel que leur corps peut être un objet sexuel à l'usage d'hommes, et ce quelle que soient leur âge et leur catégorie sociale (Lieber, 2008). Selon Schlaffer et Bernard (1996, citées Lieber 2008), le harcèlement sexiste serait un moyen pour les hommes de s'assurer que les femmes ne puissent pas se sentir à l'aise, qu'elles puissent toujours se rappeler leur statut d'objets sexuels disponibles pour les hommes et ne pas se considérer comme des citoyennes égales participant à la vie publique. De même, un travail de recherche mené spécifiquement sur les garçons (Ayrat et Raibaud, 2010) a analysé comment les insultes, les blagues, le harcèlement, les violences morales ou physiques observées à l'école, dans les loisirs et plus tard dans la ville ou au travail, ont une fonction systémique de ségrégation et de hiérarchisation des sexes au profit des hommes hétérosexuels dominants. Ce mode d'intimidation

prescrit les mobilités et les places des filles dans la ville telles que nous les avons observées. La ville ludique, récréative, celle où l'on peut flâner, rêver à la terrasse d'un café, jouer aux boules ou au ballon apparaît bien, en filigrane, comme « une ville faite pour les garçons » (Raibaud, 2014).

Violences, incivilités, regards, attitudes, mais aussi conseils et recommandations, tout concourt à ce que les jeunes femmes se sentent vulnérables dans l'espace public, à ce qu'elles sachent qu'elles transgressent les normes de genre quand elles se trouvent en certains lieux à certaines heures, à ce qu'elles intériorisent ce rapport dominant-dominé véhiculé par les discours institutionnels (Gervais, 2013 citée par Lienard, 2015). Le *continuum* des violences¹³ commises à l'encontre des femmes traduisent en actes, l'autorisation sous-jacente de notre société, à dominer, asservir, contrôler la vie et le corps des femmes, quel que soit leur âge. C'est la subordination des femmes au pouvoir masculin, autrement dit les relations inégales de genre, qui sont à l'origine de la variété de sévices que subissent les femmes. Il y a sous-jacents aux comportements sexistes, des rapports de force et de domination des hommes sur les femmes, des garçons sur les filles, parfois directs, d'autres fois plus subtiles, encore relativement admis voire banalisés, de nos jours.

Liz Kelly (1990, citée par Lieber, 2008) a mis en lumière le fait que les femmes et les jeunes filles seraient même encouragées à minimiser sans cesse leur expérience du harcèlement sexiste. Lorsqu'elles évoquent des insultes, des invectives, et parfois même des agressions violentes, beaucoup d'entre elles disent « *Heureusement, rien n'est arrivé* », quand bien même ces agressions auraient eu un fort impact sur leur vie. Pour la majorité des victimes, ces altercations font partie intégrante de leur vie quotidienne, et de leur expérience de l'espace public. Selon cette sociologue, c'est parce qu'elles ne se sentent pas légitimes que les femmes ne porteraient pas plainte lorsque de telles agressions surviennent. Il s'agirait aussi là d'une des raisons qui aurait rendu le phénomène invisible pendant si longtemps. Lorsqu'une victime dit « *Heureusement, rien n'est arrivé* », elle ne nie pas qu'il y ait eu de la violence, mais qu'elle aurait pu être bien pire. En outre, certains actes semblent paraître positifs et donc inoffensifs pour les auteurs de harcèlement (comme complimenter ou siffler une inconnue en rue), bien qu'ils participent cependant à ce que l'on nomme le sexisme bienveillant¹⁴, attitude qui peut avoir des impacts négatifs sur la vie des femmes, comme certaines études en psychologie sociale l'ont déjà montré (Lieber, 2008).

¹³ Les mouvements féministes insistent sur le « continuum » des violences, refusant de hiérarchiser la gravité des violences selon leur impact physique ou psychologique. Considérer cette continuité fait également émerger la constance des comportements masculins violents à l'égard des femmes.

¹⁴ Le sexisme bienveillant (Glick et Fiske, 1996) est défini comme une attitude subjectivement positive, qui décrit les femmes comme des créatures pures, qui doivent être protégées et adorées par les hommes, et dont l'amour est nécessaire à ces derniers pour qu'ils se sentent complets. Le sexisme bienveillant est une attitude sexiste plus implicite, qui a une apparence anodine. Néanmoins, en suggérant l'idée que les femmes sont fragiles et qu'elles ont besoin de la protection des hommes, le sexisme bienveillant suggère également qu'elles sont inférieures et moins capables qu'eux.

Les lieux publics n'apparaissent donc pas seulement comme des espaces de violence physique, mais également comme des espaces de violence symbolique et psychique, dont les impacts pour les femmes et les jeunes filles sont multiples, fragilisent les fondements de l'identité individuelle et empêchent les femmes et les jeunes filles, soumises à la violence, de participer pleinement à la vie en société (Lienard, 2015). Dans cette sphère publique, les filles sont à la fois confrontées à la visibilité de leur corps comme objet de désir, sujet d'agression verbale, sexuelle et d'interpellations sexistes, mais aussi à une violence plus invisible, faite à même leur corps, dans le silence et la banalisation des actes et des propos sexistes (Dagorn et Alessandrin, 2017). Par les mots de « violence symbolique », Bourdieu (1998), désigne une « violence douce, insensible, invisible pour ses victimes mêmes, qui s'exerce pour l'essentiel par les voies purement symboliques de la communication et de la connaissance ou plus précisément, de la méconnaissance, de la reconnaissance ou, à la limite, du sentiment ». Elle est d'autant plus efficace qu'elle a moins besoin de se dire. Dans le cas des violences sexistes, elle correspond à l'intériorisation de la domination masculine, générant, par exemple, chez les individus féminins un sentiment de vulnérabilité par rapport aux hommes. (Roussiau, 2008).

En portant plus particulièrement notre attention sur la période de l'adolescence, il apparaît de façon évidente que le phénomène de harcèlement sexiste, et plus largement de la violence de genre dans l'espace public est particulièrement prégnant et peut avoir des conséquences sociales et psychologiques néfastes et durables sur la construction identitaire des jeunes filles. Cette exclusion de l'espace public se traduit par une socialisation incomplète des jeunes femmes à la période de l'adolescence et par des répercussions sur leur développement futur. Leur capacité d'individuation et de subjectivation sociale et politique se voit réduite, ce qui ampute à son tour leur capacité d'exercice de la citoyenneté en saisissant les opportunités d'intervenir dans le devenir de leur cité. Ce sont donc, pour les jeunes filles en âge de s'émanciper, des conséquences négatives en termes d'autonomie et d'exercice de la citoyenneté qui sont en jeu. La violence de genre n'agirait ainsi pas seulement comme *obstacle* à l'exercice de droits de citoyenneté tels que ce droit élémentaire à la liberté de circulation et à la protection publique de la sûreté personnelle. La violence de genre organiserait véritablement une *pratique* qui sape les fondements de l'estime de soi qui sont au cœur de la pratique de citoyenneté des jeunes filles. (Lienard, 2015)

2. LUTTER CONTRE L'INSECURITE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES DANS L'ESPACE PUBLIC : DIFFERENTES APPROCHES

L'égalité de genre inclut la possibilité de se déplacer librement dans les lieux publics. Or, ce principe est remis en cause pour les femmes et les jeunes filles lorsque des comportements sexistes et un sentiment d'insécurité diffus les forcent à adopter des stratégies d'évitement ou de protection dans ces lieux. Ce différentiel sexué de la mobilité agit véritablement comme une discrimination à l'égard des femmes, avec des implications au niveau de leur socialisation, de leur émancipation et de leur participation à la société. Il semble donc urgent de redonner aux femmes et aux filles le droit de *flâner*, d'être dehors sans aucune utilité sociale, sans aucune occupation, sans motif bien déterminé. Chacun·e, quels que soit son sexe, son genre, sa catégorie sociale ou son âge doit retrouver le "droit à la ville", essentiel à la citoyenneté et à l'égalité de tou·te·s. Ces dernières années, des solutions ont commencé à émerger pour lutter contre ces inégalités de genre dans l'espace public et pour un accès plus égalitaire à la ville entre les femmes et les hommes. Nous analyserons dans la suite de cette réflexion les différentes approches du traitement de l'insécurité des femmes dans l'espace public qui existent à ce jour en Belgique et l'impact qu'elles peuvent avoir sur la vie des femmes et des jeunes filles.

- ***Approche politique-répressive-sécuritaire : la loi contre le sexisme***

Si la violence sexiste à l'égard des femmes et des jeunes filles dans l'espace public n'est pas nouvelle et relève de pratiques connues, ce phénomène n'a cependant été que récemment problématisé, soit parce qu'auparavant l'attitude des agresseurs était normalisée par la société, soit parce que ces problématiques étaient plutôt considérées comme de simples incivilités et traitées de manière individuelle. Ce n'est véritablement que depuis les années 2010 que cette question a émergé dans le débat public, suite à la diffusion du reportage « Femme de la rue », réalisé par Sofie Peeters en 2012. La jeune réalisatrice avait filmé en caméra cachée toutes les agressions verbales sexistes, qu'elle subissait lorsqu'elle sortait de chez elle à Bruxelles. Sa médiatisation a eu un double effet : proposer une « histoire causale » univoque : *les femmes sont victimes de sexisme dans les lieux publics*, et visibiliser le phénomène auprès d'un plus large public (Woelfle, 2016). De plus, la vague d'intérêt et d'indignation soulevée par la diffusion du reportage, et le débat sur l'insécurité des femmes dans les espaces publics qu'il a suscité dans l'opinion publique ont donné rapidement lieu à des réponses politiques telles que l'édiction d'un règlement

communal sanctionnant ce type d'incivilités, et l'adoption en 2014 d'une loi¹⁵ tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public. Selon celle-ci, les auteurs d'actes et comportements sexistes pourront désormais être poursuivis pénalement sur la base de preuves ou de témoignages. La loi définit le sexisme comme étant « *tout geste ou comportement qui [...] a manifestement pour objet d'exprimer un mépris à l'égard d'une personne, en raison de son appartenance sexuelle, ou de la considérer, pour la même raison, comme inférieure ou comme réduite essentiellement à sa dimension sexuelle et qui entraîne une atteinte grave à sa dignité* » (Woelfle, 2016).

Sur cette base, les actes s'inscrivant dans la définition du sexisme ne sont pas nécessairement évidents à identifier. Si cette loi belge, la toute première condamnant pénalement le sexisme en Europe, constitue une avancée majeure en la matière, elle a eu néanmoins à ce jour peu d'impact effectif tant elle semble dans les faits difficilement applicable. Si cette loi a aujourd'hui le mérite d'exister et d'avoir mis des mots sur le phénomène en le reconnaissant juridiquement comme un délit, sa mise en œuvre est compliquée puisque la charge de la preuve repose sur la victime (Vie féminine, 2016). A ce jour, très peu de plaintes ont été déposées suite à une agression sexiste (seulement 3%), tant il semble difficile de prouver que l'on a été effectivement insultée par un inconnu dans l'espace public. Il semblerait ainsi qu'un peu moins d'une jeune femme sur deux (48%) connaît l'existence de la loi contre le sexisme dans l'espace public. Ce chiffre diminue à 31% pour les jeunes femmes issues des milieux populaires (contre 56% des répondantes aux profils divers) (Zeilinger, 2016). Ce chiffre, renforce le constat que l'accès à l'information en termes de droits est difficile, plus particulièrement encore pour les jeunes femmes des milieux populaires. Les jeunes femmes invoquent aussi la banalisation importante du sexisme et de ses conséquences. Les agressions sexistes auxquelles elles sont confrontées dans l'espace public sont souvent banalisées au point qu'elles mêmes n'y réagissent plus. Elles ont appris à « vivre avec », pour ne pas dire à les tolérer (Kelly, 1990, citée par Lieber 2008). Enfin, la méfiance envers la police serait aussi une des explications pour expliquer le si petit nombre de plaintes.

Dès lors, si les associations féministes, qui militaient depuis plusieurs années déjà pour qu'une telle loi soit adoptée, se disent plutôt favorables, notamment parce que cette loi renforce la légitimité de leurs actions et de leur mobilisation contre le sexisme, elles regrettent néanmoins que la loi n'ait qu'un volet répressif et se dispense d'un volet éducatif, incluant, par exemple, des campagnes d'information sur les préjugés hommes-femmes ou des formations aux stéréotypes de genre à destination des enseignants. Pour ces mouvements, la loi actuelle est nécessaire mais pas

¹⁵ Loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public et modifiant la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes afin de pénaliser l'acte de discrimination, Moniteur belge, 24 juillet 2014.

suffisante (Vie féminine, 2016). En étant exclusivement dans la répression, la loi ne s'attaque qu'aux gestes et aux comportements, sans considérer le système dans son ensemble. Par ailleurs, en réduisant trop souvent le sexisme au *harcèlement de rue*, on se focalise sur un certain type de population, qui se trouve davantage présent dans ces espaces-là et on met moins l'accent sur le sexisme ordinaire qui sévit plus largement dans les espaces publics.

- **Approche urbanistique-spatiale : les marches exploratoires**

Depuis les années 1990, des géographes et des urbanistes "du genre" s'intéressent eux-mêmes aussi à la place des femmes dans l'espace public et se mobilisent pour travailler sur l'environnement et rendre les espaces publics plus accueillants et plus « inclusifs ». Face à la problématique de l'insécurité des femmes et du partage inégal de l'espace public entre femmes et hommes, de nombreux programmes d'aménagement ont ainsi vu le jour ces dernières années. Dans la même idée, on tente d'associer de plus en plus les femmes elles-mêmes aux questions d'aménagement de l'espace public jusqu'alors considéré comme l'espace des hommes. Selon Claudine Lienard (2015), l'aménagement du territoire, la mobilité sont encore souvent perçus par les politiques comme asexués. Tandis que les femmes se mobilisent pour dénoncer un aménagement de l'espace public qui les met à l'écart, « la route est encore longue pour qu'elles soient réellement entendues » (Gilow, 2016). Il faut dès lors à présent que les femmes se réapproprient la mobilité, ainsi que les espaces publics, y compris celui de l'expression publique, car leur point de vue est aussi important que celui du technicien, de l'économiste ou du décideur politique (Lienard, citée par Gilow, 2016).

C'est dans ce contexte, qu'on a vu émerger un peu partout dans les différentes villes européennes des initiatives citoyennes de « marches exploratoires »¹⁶ pour recueillir le point de vue des femmes sur leur perception de l'espace dans un contexte urbain. Celles-ci sont centrées sur les éléments qui accroissent ou diminuent leur sentiment d'insécurité. Ces marches sont aujourd'hui devenues l'outil participatif de référence dans le cadre de l'aménagement du territoire, pour apporter une réponse spécifiquement différenciée en fonction des sexes aux préoccupations croissantes face à la violence faite aux femmes et à leur sentiment d'insécurité. Les associations, comme Garance à Bruxelles, qui effectuent ce type d'enquête de terrain diffusent par la suite les multiples propositions, recueillies lors des marches pour rendre l'espace public plus accueillant pour les femmes aux professionnels qui ont un rôle à jouer dans la prise de décisions pour l'aménagement de l'espace publique.

¹⁶ Développées au Canada, en 1989, par le METRAC (Comité d'action de la région métropolitaine de Toronto), les marches exploratoires sur la sécurité des femmes ont été depuis largement utilisées au Canada et à l'échelon international.

Si cette approche du sentiment d'insécurité des femmes d'un point de vue spatial est indispensable aujourd'hui, pour analyser les expériences et les ressentis des femmes dans le milieu urbain et permettre aux femmes la réappropriation de l'espace public, elle présente aussi certaines limites.

Une réflexion sur l'aménagement sécurisant de l'espace qui se fait de manière décontextualisée des normes hiérarchiques entre hommes et femmes est vouée à l'échec (Becker, 2010, citée par Lieber, 2002). L'acceptation généralisée des violences à l'égard des femmes comme étant liée à une *vulnérabilité* qui leur serait propre empêche une remise en question du rapport social dont il est l'expression et contribue donc à pérenniser la perception des femmes comme étant le sexe faible et vulnérable. La localisation cartographique de phénomènes sociaux a en ce sens été dénoncée comme « fétichisme spatial » (Glasze et al. 2005, citées par Lieber, 2002), qui ne s'interroge plus sur les structures politiques, économiques et sociales derrière les pratiques. Or, le sentiment d'insécurité des femmes ne trouverait pas son origine dans un environnement construit, ni dans la « nature » féminine, mais bien dans des processus de socialisation genrée, des discours dominants et des représentations symboliques qui accordent une certaine signification au sexe féminin. Il est la conséquence d'un processus mental, qui est lui-même le résultat d'idées socialement transmises. Le sentiment d'insécurité des femmes ne peut dès lors être considéré en dehors de ce contexte social global. Si des solutions d'aménagement ponctuelles peuvent permettre de renforcer la sécurité, elles ne résolvent pas pour autant le problème de fond de l'inégalité du rapport entre les genres dans l'espace public (Beziane 2009, cité par Lieber, 2002).

Pour Rossella Selmini (citée par Lieber, 2002), une prise en compte du sentiment d'insécurité des femmes les stigmatise comme étant sujettes à des « risques particuliers ». Cette prise en compte des femmes n'est dès lors pas synonyme d'une remise en question du rapport social entre les sexes, mais contribuerait plutôt à une « naturalisation » de la vulnérabilité des femmes (Selmini, citée par Lieber, 2002). De la même manière, la sociologue Claire Gavray (citée par de Hesselle, 2013), affirme que « *nous assistons à une "naturalisation" des genres : les femmes sont fragiles et n'ont donc pas à être dans l'espace public le soir, et les hommes sont par nature des prédateurs. Cela ne permet pas non plus aux hommes de se penser autrement.* ». Ces identités sont profondément intégrées par les individus et structurent autant leur pensée que leur comportement, au point où ni l'expérience personnelle ni les tentatives de rationalisation de la peur ne parviennent à maîtriser le sentiment d'insécurité qui reste présent dans le comportement de mobilité des femmes. Or, le sentiment d'insécurité prend toute son ampleur dans son impact sur l'usage de l'espace public par les femmes ; la peur devient « spatiale ».

- **Approche émancipatrice : réflexion en profondeur sur les rôles sociaux de genre**

Pour permettre une appropriation de l'espace public par tous les individus – sans crainte, et sans auto-censure –, il faut, dans une société profondément structurée par une différenciation entre hommes et femmes, susciter une réflexion sur les normes de genre qu'elle érige et transmet à travers les multiples lieux de socialisation, afin de permettre aux individus de s'en émanciper dès lors qu'elles prescrivent une seule manière d'être homme ou d'être femme (Gilow, 2016). Il s'agit donc de revenir sur la construction sociale des identités de genre elles-mêmes et d'opérer un véritable travail de déconstruction des stéréotypes et des normes sociales de genre les plus profondément ancrées, qui ont participé à la construction des identités des individus, des traits de personnalité qui ont été habituellement associés au masculin et au féminin, en faisant prendre conscience aux femmes des origines des peurs qui assurent aux hommes le pouvoir de « faire peur » pour promouvoir pleinement leur émancipation et leur autonomisation. Cette émancipation commence par un travail de sensibilisation et de conscientisation des individus de ce qui se joue à travers les questions de mobilité et d'insécurité, comme condition pour une réelle participation citoyenne des femmes et des jeunes filles aux affaires de la cité (Lienard, 2015).

Il semble donc essentiel à l'heure actuelle, pour renforcer le *pouvoir d'agir (empowerment)* et la pratique de citoyenneté des femmes et plus particulièrement des jeunes filles, de renforcer leur confiance en elle et la perception qu'elles ont d'elle-même. Image et perception de soi trop souvent fragilisées par l'intériorisation précoce de leur vulnérabilité et par les violences de genre qu'elles subissent dans leurs déplacements quotidiens en dehors de chez elles.

L'autodéfense-féministe : Désapprendre à ne pas se battre¹⁷

Des techniques féministes, telles que les pratiques d'auto-défense, sont ainsi depuis quelques années utilisées pour renforcer la confiance en soi et le pouvoir d'agir des femmes. Ces techniques, qui s'adressent spécifiquement aux femmes et aux jeunes filles, s'appuient sur l'idée que le phénomène de violence sexiste s'inscrit dans un système d'inégalité de pouvoir entre groupes sociaux et se situe dans le contexte de la socialisation genrée. Si on apprend, depuis leur plus jeune âge, aux petits garçons à se battre et que cette violence est légitime, on empêche fermement les filles et les femmes de faire de même. En arguant de leur « nature passive », on induit chez les filles une représentation mentale d'elles-mêmes marquée par une impossibilité « innée » de faire face aux éventuelles agressions des hommes (Lienard, 2015). Pour contrer ce manque de confiance et cette expérience corporelle de l'infériorité et de l'impuissance inscrite en

¹⁷ Elsa Dorlin (2017), *Se défendre. Une philosophie de la violence*. Paris, Zones, 2017.

soi (Duru-Bellat, 2017), l'auto-défense féministe s'attaque à mobiliser le pouvoir intérieur des femmes. Face aux sentiments de peur, de honte, d'impuissance, mais aussi de culpabilité exprimés par les femmes et les jeunes filles suite à un épisode d'agression, cette pratique mobilise la confiance, la force et le pouvoir, ainsi que le renforcement du respect et de l'estime de soi. Elle vise à déconstruire ces réserves féminines qui limitent les possibilités d'actions et de défense, à libérer de la peur de parler, de bouger, induite par la violence, qui paralyse et qui engendre la perte de l'estime et de l'image de soi. Elle se donne pour objectifs de diminuer le sentiment d'insécurité des femmes et des filles lors de leurs déplacements dans la ville, mais aussi dans les autres sphères de leur vie, et de promouvoir les notions de liberté, d'autonomie et d'affirmation de soi (Lienard, 2015). En rassemblant les femmes dans une prise de conscience collective des rapports sociaux de sexe, cette méthode participe à l'émancipation des femmes et à leur réappropriation de l'espace public, en toute légitimité.

Si ce travail de *réappropriation de l'espace* est nécessaire dans l'espace public comme espace de mobilité, il l'est également dans l'espace plus métaphorique de l'arène publique, lieu de la citoyenneté qui naît de la confrontation entre différents acteurs afin de résoudre une situation problématique (Devaux et Oppenchain, 2017). De cette arène sont encore trop souvent exclues les femmes, mais le sont encore davantage les jeunes, qui occupent pourtant prioritairement ces espaces dans leurs déplacements quotidiens et, parmi lesquelles, les jeunes filles se trouvent être les premières confrontées aux violences sexistes. Si ces dernières années, les mobilisations et les initiatives féministes se sont multipliées face au sexisme et que différentes campagnes d'éducation et de sensibilisation aux inégalités de genre ont vu le jour en Belgique, les adolescent·e·s eux·elles mêmes ont jusqu'ici été très peu entendu·e·s dans cette lutte pour droit à l'espace public. A l'heure où beaucoup d'acteur·rice·s de terrain expriment un désinvestissement des jeunes, qui sont par ailleurs les principaux usagers de la ville, il nous semble essentiel d'associer véritablement filles et garçons, ensemble aux changements sociaux et politiques de leur société.

Les processus participatifs de jeunes : de nouveaux lieux de socialisation et de citoyenneté

C'est dans cette idée que s'inscrit le projet participatif démarré en ce début d'année 2018 par Plan International Belgique¹⁸, et dont l'objectif est d'aboutir à un véritable programme de prévention de la violence à l'égard des filles dans l'espace public (sur le modèle des programmes « Safer Cities for Girls », qui existent déjà dans d'autres pays du monde). Ce programme vise à sensibiliser et conscientiser les jeunes face aux inégalités de genre, mais aussi à faire entendre au monde politique la voix des jeunes et à les impliquer dans la prise de décisions des solutions. Il

¹⁸ Pour tous les détails concernant le projet-pilote de Plan International, se référer à mon rapport de stage

s'agit aujourd'hui, pour Plan, d'un travail à réaliser avec les jeunes filles, ainsi qu'avec les garçons, les institutions sociales et politiques pour des changements de mentalités, d'attitudes et de pratiques durables : « *Partant de l'idée que l'égalité filles-garçons est autant un moyen d'autonomisation des filles qu'une conséquence de l'autonomisation des filles, il s'agit donc ici de « mettre en place des projets en faveur de l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par et pour une plus grande égalité entre filles et garçons* » (Plan International, 2016).

Ce type d'approche intégrée, qui compte sur l'engagement et sur la participation des jeunes, peut permettre des avancées de l'*autonomisation*¹⁹ des jeunes (filles) à plusieurs égards :

- **Autonomie individuelle**

Le premier temps est celui du « JE », qui se construit à travers le regard des autres mais qui est aussi tourné vers les autres. Chaque sexe participant à sa manière à la reproduction des stéréotypes et des normes de genre, en adaptant leur comportement au lieu où il se trouve, il s'agit ici de partir de soi, d'être capable de pouvoir sortir de soi et de se regarder avec de nouvelles lunettes, celle du genre. En opérant un travail de déconstruction de ces stéréotypes et des normes sociales de genre profondément ancrés et intériorisés, il s'agit de remettre en question ces *évidences* qui organisent et reproduisent la domination masculine, de prendre conscience que ce que l'on pense *naturel*, n'est en fait que le résultat d'une construction sociale qui structure la pensée et les comportements de chacun·e. Ce premier niveau de l'autonomisation, qui mobilise le *pouvoir intérieur* de l'individu, permet aux filles, mais aussi aux garçons de se libérer des normes qui les enferment dans des rôles et des espaces spécifiques, pour en redéfinir de nouvelles, plus en accord avec soi-même. Il permet de se reconnecter à soi, de reprendre pouvoir et confiance en soi et contribue à renforcer l'identité personnelle de l'individu. Dès lors, prendre conscience des rapports de pouvoir et de la construction sociale de ces rapports, c'est permettre aux individus de s'en émanciper dès lors qu'ils prescrivent une seule manière d'être homme ou d'être femme.

- **Autonomie affective et relationnelle**

Dans un deuxième temps, il s'agira de passer du JE au NOUS. Le projet de participation peut ici devenir un lieu de socialisation de son identité sociale. S'engager dans un groupe, favoriser et valoriser la parole de chacun·e, pour construire un vivre-ensemble : *un groupe, c'est un début de société (xxx)*. Ainsi si chaque individu appartient au système et tend à le reproduire, l'objectif sera

¹⁹ Nous utiliserons ici le terme d'*autonomisation* (au sens du *pouvoir d'agir*) des filles, équivalent à celui d'*empowerment*, couramment utilisé en anglais pour désigner « *la capacité d'une personne à contrôler sa propre vie et son environnement* ». Le manque d'autonomie, de *pouvoir* étant l'obstacle qui empêche les filles d'accéder à la ville, il s'agira ici de transformer le *pouvoir sur* (de la domination patriarcale) en d'autres types de pouvoir qui font favoriser l'émancipation des filles.

ici de produire ensemble quelque chose de différent par la compréhension collective des problèmes et la co-construction de solutions, d'actions et de projets avec des autres participant·e·s. Ce niveau d'autonomisation, qui mobilise plus spécifiquement le *pouvoir avec*, vise à promouvoir empathie et solidarité entre filles et garçons et contribue à rééquilibrer les relations inégalitaires. Ici, la construction du lien social entre les jeunes se crée à partir de leur sensibilisation et conscientisation des enjeux liés aux rapports de genre dans la société. Le groupe devient ainsi un espace de socialisation, mais aussi de citoyenneté.

- **Autonomie sociale et cognitive**

Le troisième temps est celui de l'engagement des jeunes au-delà du groupe de pairs : celui que l'on pourrait nommer, le NOUS TOUS. En donnant ici aux jeunes la parole et la responsabilité du plaidoyer politique, en s'adressant directement à ceux qui ont véritablement le « pouvoir d'agir » sur ces problématiques d'inégalité de genre, il est possible pour les jeunes et plus particulièrement encore pour les filles de se réapproprier véritablement espace public, au sens large. En devenant de véritables « ambassadeur·rice·s du changement », ceux·celles qui portent à présent la responsabilité de sensibiliser et de conscientiser les autres, les jeunes se trouvent légitimé·e·s et renforcé·e·s dans leur citoyenneté, et leur *pouvoir de* transmettre à présent aux autres et d'influencer des décisions. Ce niveau d'autonomisation, qui mobilise véritablement leur participation citoyenne, permet une réappropriation égalitaire pour les filles et les garçons de l'espace, mais aussi et surtout du débat public.

CONCLUSION

« La ville a un genre », comme nombre d'études et de recherches l'ont démontré ces dernières années, elle joue un rôle dans les rapports sociaux de sexes et participe aux rapports de pouvoir en donnant accès ou non aux différentes sphères de la vie en société. Pour répondre à un sentiment d'insécurité + et pour se prémunir de comportements intrusifs de certains hommes, les femmes et les jeunes filles développent des tactiques. Des stratégies devenues des réflexes pour tou-te-s, qui leur permettent de s'adapter dans leurs déplacements, mais qui limitent par ailleurs leur occupation de l'espace et y compromettent leur autonomie. Cette ségrégation spatiale sexuée peut s'avérer particulièrement dommageable pour les jeunes filles adolescentes, à un âge où la pratique de l'espace public est essentielle pour la construction de leur identité, de leur place dans la société et plus largement de leur citoyenneté. Pour cette classe d'âge, la mobilité est à la fois une pratique socialement déterminée (essentiellement par la socialisation familiale) et une expérience spécifique qui forge durablement les rapports au territoire et au monde social. Cette différenciation de mobilité et d'appropriation de l'espace entre filles et garçons à l'adolescence peut imprégner de manière durable leurs trajectoires futures, car elles jouent, à cette période de la vie, un rôle crucial dans l'apprentissage des conduites et des manières d'être.

Si le phénomène du sexisme dans l'espace public n'est pas nouveau, il a été particulièrement visibilisé et dénoncé ces dernières années (ici et ailleurs), éveillant les consciences des femmes, et libérant leur parole du silence et de la honte. Chez nous, le buzz médiatique, suscité par le reportage de Sofie Peeters en 2012 a précipité le problème à l'agenda politique avec l'obtention *en accéléré* d'une loi contre le sexisme en 2014, mais n'a pas pour autant conduit à un questionnement de fond sur le rapport entre les sexes. Quatre ans plus tard, cette loi s'avère plus « émotionnelle et symbolique » (Woelfle, 2016), qu'effective et le nombre de femmes victimes ayant porté plainte est quasi nul. Dès lors, si cette loi a certainement permis à l'Etat de réaffirmer un certain nombre de ses valeurs, elle semble au moins partiellement avoir manqué sa cible.

Par ailleurs, face à la problématique de l'insécurité des femmes et du partage inégal de l'espace public, de nombreux programmes d'aménagement ont vu le jour ces dernières années. La nécessité de « corriger » ce déséquilibre dans l'usage et l'appropriation de l'espace est aujourd'hui reconnu comme un enjeu central des politiques d'aménagement. Si cette approche spatiale a eu le mérite de permettre aux femmes de se réapproprier l'espace public en toute légitimité, elle présente aussi des limites si elle ne mène pas aussi une réflexion en profondeur sur les rôles sociaux de genre qui construisent cette différenciation spatiale sexuée.

Le traitement de la question de l'insécurité dans l'espace public du point de vue des femmes a été largement critiqué par divers·e·s auteur·e·s qui pointent les risques de ne traiter le sentiment d'insécurité des femmes que de manière symptomatique sans prendre en compte les dynamiques sociales qui se trouvent au fondement de ce sentiment. Ainsi, si les pratiques de harcèlement sexiste contribuent effectivement à la construction, dans le chef des femmes et des jeunes filles, d'une représentation des espaces extérieurs perçus comme potentiellement dangereux, particulièrement à certaines heures et à certains endroits, s'y ajoutent les projections sociales dont le corps féminin est l'objet telles que « la perception, partagée par les hommes et les femmes, du corps féminin comme étant plus 'vulnérable' » et un rapport à l'extérieur socialement différencié selon le sexe à partir de pratiques, d'une éducation, de moyens d'accès défavorables aux femmes. C'est la *construction sociale* de la peur (du viol) qui induirait le sentiment d'insécurité et se manifesterait dans la division socio-sexuée de l'espace. Les agressions sexistes, de même que les conseils et les recommandations, viendraient renforcer les rapports de genre inégalitaires.

Le sexisme et toutes les violences qu'il engendre n'est donc pas le fait de quelques individus traînant en rue, mais il s'agit véritablement d'un système de domination contre lequel il faut lutter, et dont la lutte ne peut se limiter à ces approches. Si les questions de la *sanction* et de la *ville inclusive* sont importantes, indispensables même vu l'ampleur du phénomène, elles ne peuvent être les seules et uniques réponses pour lutter contre l'inégalité de genre dans ces espaces.

Des pratiques d'émancipation, telles que l'auto-défense féministe ou la participation citoyenne, interviennent en amont du phénomène de la violence de genre, la situant dans un contexte de socialisation différenciée. En agissant principalement via la prévention primaire de ces violences dans l'espace public, cette troisième approche encourage la déconstruction des stéréotypes et des normes sociales de genre les plus profondément ancrées, qui ont participé à la construction des traits de personnalité habituellement associés au masculin et au féminin. Elle permet ainsi, d'une part, de faire prendre conscience aux femmes et aux filles des origines des peurs qui assurent aux hommes le *pouvoir* qu'ils exercent *sur* elles et renforcerait, d'autre part, leur *pouvoir intérieur* et leur confiance en elles face à une estime de soi souvent altérée par les violences symboliques et psychiques vécues dans les lieux publics. De plus, l'inscription dans une mobilisation collective, de même que la participation plus large au débat public, permettent de reconsidérer véritablement les femmes et les filles comme actrices et coproductrices de la société. Ce sont là les conditions indispensables pour redonner aux femmes et aux filles le droit de *flâner* dans la ville.

Bibliographie

AYRAL Sylvie et RAIBAUD Yves (2010). « Le genre, variable centrale de la violence sociale ? », in *Violences et société. Regards sociologiques*, Desclée de Brouwer, 320 p.

CLAES M. (1983). *L'Expérience adolescente*. Bruxelles: P. Mardaga

DAGORN Johanna et ALESSANDRIN (2017). Arnaud, « Femmes et espace public : entre épreuves, résistances et plaisirs », Dossier *Femmes : violences, inégalités*, Hommes et Libertés n°177, Mars 2017

DANIC Isabelle (2016). « Les places des adolescent.e.s en zone urbaine sensible, entre attribution, appropriation et retrait. », In: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°111. La ville des enfants et des adolescents. pp. 78-89

DEVAUX Julian et OPPENCHAIM Nicolas (2012). « La mobilité des adolescents : une pratique socialisée et socialisante », *Métropolitiques*, 28 novembre 2012.

DEVAUX Julian et OPPENCHAIM Nicolas (2017). « La socialisation à la mobilité n'est-elle qu'une question de genre ? L'exemple des adolescents de catégories populaires du rural et de zones urbaines sensibles ». In: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°112. Le genre urbain. pp. 48-59;

DI MEO Guy (2013). « Les Murs invisibles », *Annales de géographie* (n° 689), p. 122-127.

DURU-BELLAT Marie. (2017). *La Tyrannie du genre*, Paris : Les Presses de Sciences Po

GILOW Marie Katharina (2016). *Enjeu spatial, enjeu social. Le sentiment d'insécurité des femmes à Bruxelles*, Université des femmes, Cahiers de l'UF • N°12

GOLDBERG Florence et BIRRAUX Annie (1997). « La rue, une métaphore de l'espace psychique », *Informations sociales*, vol. 60, p. 28-35

HESSELLE Laure de (2013). « Être femme dans l'espace public : Circuler en liberté ». In : *Imagine demain le monde*, vol. 98, juillet-août 2013.

LE BRETON David (2005). « La scène adolescente : les signes d'identité ». *Adolescence*, n° 53,(3), 587-602.

LIEBER Marylène (2002). « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? », *Nouvelles Questions Féministes*, 2002/1 (Vol. 21), p. 41-56.

LIEBER Marylène (2002). Femmes, violences et espace public : une réflexion sur les politiques de sécurité. *Lien social et Politiques*, (47), 29-42

LIEBER Marylène (2008). *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*. Paris : Les Presses de Sciences Po

LIENARD Claudine (2015). *L'autodéfense féministe : portrait et enjeux*, Université des femmes, Etude 03/2015

- MARUEJOULS Edith (2013). « La pratique sportive révélatrice des inégalités femmes/hommes », in *Chronique féministe* n°112, Université des Femmes, Bruxelles, juillet/décembre 2013, p. 9-14
- MASSOT M.-H. et ZAFFRAN J. (2007). « Auto-mobilité urbaine des adolescents franciliens », *Espace, populations, sociétés*, n° 2-3, p. 227-241.
- PAQUET Fanny, ROMBOUT Fiona (2018), sous la direction de MELOTTE P. et ROSIER L.. *Rapport sur le harcèlement sexiste dans les transports en commun belges : état de l'art et recommandations*. Commandité par le Ministère des Transports de la Région Wallonne. STRIGES
- RAIBAUD Yves (2014). « Une ville faite par et pour les hommes ». In : *Friture Mag*, dossier “demain ma ville”, n° 21, p. 12-13.
- RAIBAUD Yves (2014). *Genre et urbanisme : « La ville est un espace de loisir pour les hommes »*, Entretien par Caroline Debray, Les Inrockuptibles, 30/03/2014
- RIVIERE Clément (2012). « Les enfants : révélateurs de nos rapports aux espaces publics », *Métropolitiques*, 18 juin 2012
- ROUSSIAU Alice (2008). « Violences sexistes à l'adolescence : vers l'élaboration d'un outil de prévention et de traitement », *Dialogue* 2008/2 (n° 180), p. 101-110.
- ROUYER Véronique, MIEYAA Yoan, LE BLANC Alexis (2014). « Socialisation de genre et construction des identités sexuées », *Revue française de pédagogie*, 187 | 2014, 97-137.
- SINGLY (de), François (2002). La «liberté de circulation» : un droit aussi de la jeunesse. In: *Recherches et Prévisions*, n°67. pp. 21-36.
- VIE FEMININE (2016). *Brisons l'engrenage infernal, il n'y a pas de petites violences faites aux femmes*, dossier pédagogique publié dans le cadre de la campagne « Brisons l'engrenage infernal »
- WERNERS Camille (2017). « La loi contre le sexisme a trois ans : pourquoi si peu de plaintes ? », *magazine axelle*, n°198, avril 2017, p.12-21
- WOELFLE Alexandra (2016). « La loi luttant contre le sexisme : une loi émotionnelle et symbolique ? », *Chronique féministe*, n°117, janvier-juin 2016, p.63-67
- ZAFFRAN Joël (2010). *Le temps de l'adolescence. Entre contrainte et liberté*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- ZEILINGER Irène (2016). *Le harcèlement sexiste dans l'espace public*, Analyse de la littérature scientifique, Bruxelles, Garance asbl